18e ANNÉE — T. 35

N° 784 — 22 FÉVRIER 1936

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (*46 fascicules par an; tables semestrielles*)
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Pie XI et la presse *(suite)*.

III. — Mission et devoirs des journalistes.

Puissance de la presse : 451.

Allocution aux journalistes espagnols (24. 11. 23) : 451.

La presse, « puissance souveraine ».

Allocution à l'inauguration des pavillons du Musée des Missions du Japon et de la Nouvelle-Guinée (19. 2. 25) : 451.

La presse, « cinquième puissance ».

Responsabilité et action des journalistes : 452.

Discours « Voilà une rapide revue » (9. 4. 34) : 452.

Reconnaissance à la presse pour ce qu'elle a fait durant l'Année Sainte. Au service de la vérité, au service du bien et de la civilisation de l'humanité, au service de l'union générale des esprits.

Discours aux congressistes de l'Union continentale de la publicité (18. 9. 33) : 454.

Publicité, morale et moralité. Le sujet de la publicité : condamner les écrits mauvais et éviter la réclame fantastique qu'on leur fait d'ordinaire. La manière de la publicité : ne pas se faire complice de l'immoralité.

IV. — Patrons et modèles.

Saint François de Sales : 457.

Encyclique « Rerum omnium » (26. 1. 23) : 457.

Saint Canisius : 458.

Allocution aux pèlerins de Strasbourg (22. 5. 25) : 458.

Discours aux pèlerins suisses (25. 5. 25) : 458.

Le bienheureux Antoine-Marie Claret : 459.

Discours en réponse à l'adresse du T. R. P. Nicola Garcia (6. 1. 26) : 459.

Allocution aux pèlerins espagnols (26. 2. 34) : 460.

Allocution aux pèlerins espagnols (4. 3. 34) : 460.

Saint Augustin : 460.

Encyclique « Ad salutem » (20. 4. 30) : 460.

Saint Jean Bosco : 464.

Allocution aux journalistes de Rome (10. 6. 34) : 464.

Actes de l'épiscopat.

1° **Audience de S. Exc. Mgr Fleury, év. de Nancy** : 469.

Action catholique et école chrétienne. Vocations. Communion précoce. Pas de politique de parti. Encyclique sur le sacerdoce.

2° **Représentations théâtrales dans les œuvres** : *a)* **Troupes mixtes** (Communiqué de S. Em. le card. Binet, archev. de Besançon); — *b)* **Travestis** (Communiqué de S. Exc. Mgr Harscouët, év. de Chartres) : 471.

3° **Quêtes par chèques postaux** (Communiqué de S. Exc. Mgr du Bois de La Villerabel, év. d'Annecy) : 472.

Législation et jurisprudence.

Lois nouvelles. — **Réclame financière. Fonctionnaires et dignitaires de la Légion d'honneur** (L. 11. 1. 36) : 473.

Documents parlementaires. — **Education physique. 1° Proposition de loi de M. Théodore Valensi** (28. 11. 35) : 473.

2° **Proposition de résolution de M. Alfred Lacourt** (5. 12 35) : 474.

Jurisprudence. — **Indigence et liberté scolaire** (Cons. Et. Contentieux, 27. 7. 35) : 475.

Jurisprudence étrangère. — **Le droit paroissial au Canada** (M. Leo Pelland, *S. R. Québec*) : 477.

Réponses ministérielles. — **1° Bourses d'enseignement; — 2° Enseignement primaire; — 3° Enseignement secondaire; — 4° Elections municipales; — 5° Assurances sociales; — 6° Secrétaires de mairie** : 479.

Année 1935. — **Bilan pour la France** *(Suite et fin)* : 483.

III. **Politique intérieure** : 483.

IV. **Colonies françaises** : 484.

V. **Politique extérieure** : 486.

VI. **Année littéraire et scientifique** : 492.

VII. **Questions économiques et sociales** : 496.

Ephémérides (du 7 au 31 janvier 1936) : 499.

Bibliographie. — *L'Imitation de Jésus-Christ*, par Fabius Henrion : 468.

PIE XI ET LA PRESSE (1)

III -- Mission et devoirs des journalistes

Sous ce titre sont groupés huit discours et une lettre du card. Pacelli.

Parmi ces documents, cinq ont déjà été reproduits dans la revue. En voici la liste :

26. 6. 29. — Discours aux journalistes catholiques (*D. C.*, t. 23, col. 366-369).

6. 6. 33. — Discours aux membres du pèlerinage de la presse catholique (t. 30, col. 566-569).

27. 4. 34. — Lettre « C'est avec l: plus vif intérêt » de S. Em. le cardinal Pacelli à l'Office international du cinématographe (t. 31, col. 1425-1427, et t. 32, col. 829).

11. 8. 34. — Discours aux représentants de la Fédération internationale de la presse cinématographique (t. 32, col. 830-832).

7. 1. 35. — Allocution aux journalistes français accompagnant M. Laval à Rome (t. 33, col. 159).

Seuls seront donnés ici les documents non encore publiés. Naturellement, ceux que nous supprimons auront leur place dans le volume en préparation.

Puissance de la presse.

Allocution aux journalistes espagnols (24. 11. 23).

Extrait du discours adressé aux journalistes espagnols, reçus après la visite au Pape des souverains espagnols (cf. Kipa, 29. 11. 23).

[...] La presse est devenue aujourd'hui une puissance souveraine. Aussi lui incombe-t-il précisément la grande tâche d'être l'école des vertus civiques et de la foi. Cette responsabilité concerne avant tout les journalistes. [...]

Allocution à l'inauguration des pavillons du Japon et de la Nouvelle-Guinée (19. 2. 25)

A l'occasion de l'inauguration des pavillons du Musée des missions du Japon et de la Nouvelle-Guinée, inauguration qui eut lieu le 19 février, le Saint-Père rencontra, au moment où il allait sortir de la Bibliothèque, un petit groupe de journalistes qui avaient exprimé le désir de pouvoir baiser la main du Saint-Père (cf. Kipa, 24. 2. 25, *et* Rome, 15. 3. 25).

En plaisantant le Saint-Père leur dit:

Vous êtes de la presse ; êtes-vous la quatrième ou la cinquième puissance ? Je ne m'en souviens plus.

L'un des journalistes répondit: « Saint Père, devant Votre Sainteté nous ne sommes pas même la dernière. »

Le Pape Pie XI reprit en souriant:

Que vous soyez la troisième, la quatrième ou la cinquième, peu importe ; en tout cas, vous êtes une grande puissance ; vous avez donc une grande responsabilité. Nous vous bénissons avec votre puissance et votre responsabilité ; avec votre puissance, afin que vous en usiez bien ; avec votre responsabilité, afin que vous puissiez toujours avoir la satisfaction d'avoir fait bon usage de votre puissance.

Responsabilité et action des journalistes.

Discours « Voilà une rapide revue » (9. 4. 34).

Discours adressé en français aux représentants de la presse étrangère à Rome (cf. Osservatore Romano, 11. 4. 34) :

Voilà une rapide revue, et même trop rapide, qui Nous a cependant procuré la joie et la profonde satisfaction de faire, non par manière de parler, mais en vérité et en réalité, et même pour certains, de refaire votre connaissance personnelle, chers Fils et chers Messieurs, qui représentez un ensemble de personnalités si distinguées et significatives.

C'est le privilège du Pape d'avoir des fils dans le monde entier, et il Nous plaît de Nous entendre appeler ordinairement le Père commun de tous, de même qu'également Notre Maison est appelée à bon droit la Maison du Père, et, partant, la Maison de tous les fils, où tous ont le droit d'entrer et où tous sont les bienvenus.

La paternité est, par nature, expansive. Sans doute, pour parler en toute sincérité, la paternité que Nous évoquons est avant tout une paternité surnaturelle, mais qui s'affirme aussi dans l'ordre humain, spécialement quand il s'agit d'un vieux Père, et que sa paternité occupe une place d'honneur dans sa vie comme elle l'occupe dans la vie de tous.

C'est assez dire avec quelle joie, vraiment particulière, Nous vous donnons, chers Messieurs et chers Fils, la bienvenue, et Nous vous saluons dans la Maison du Père commun avec une satisfaction proportionnée à votre condition.

Nous avons lu la noble adresse d'hommage que votre président Nous a fait parvenir pour vous annoncer et vous présenter, comme il vient de faire d'ailleurs, un par un, Nous permettant ainsi de vous approcher et de vous connaître tous. Et, encore que cette présentation soit particulièrement intéressante, belle et consolante, l'adresse d'hommage a encore trouvé le moyen, par son interprétation, sa forme et

(1) Cf. *D. C.*, t. 35, col. 325-353 (n° 782).

son sujet, d'ajouter à la beauté et à l'importance de cette réunion.

Or, Nous voulons exprimer aussi un sentiment qui Nous tient en ce moment particulièrement à cœur : non seulement Nous recevons volontiers les journalistes de la presse étrangère, mais Nous avons même désiré cette audience. Nous avons désiré vous voir, surtout pour vous remercier, selon la belle parole, qui n'est d'ailleurs pas d'hier, par laquelle saint Ambroise — Notre vénéré prédécesseur, Nous le disons avec consolation et confusion, sur le siège de Milan — affirmait qu'il n'y a pas de devoir plus urgent que celui de remercier.

Or, Nous croyons devoir vous remercier d'avoir représenté à Rome, ces derniers temps, la presse mondiale. Car il est bien vrai que si cette Année sainte, qui fut d'ailleurs un événement si beau, si grand, si intéressant, si admirable à tous points de vue pour Rome et pour le monde, si cette Année sainte, qui est maintenant étendue au monde entier, qui est devenue l'Année sainte du monde entier, mais qui, jusqu'à la fermeture de la Porte Sainte, fut essentiellement romaine, si cette Année sainte a eu, pour Notre plus grande consolation, une si magnifique résonance dans toutes les parties du monde, on le doit bien en grande partie aux représentants de la presse du monde entier. Car telle est bien la puissance des journalistes : celle d'être des porte-voix, ou mieux, selon une parole plus moderne, des haut-parleurs, mais des haut-parleurs qui pensent, qui transmettent la pensée et les faits dans le monde entier. Et aux événements qui sont souvent source de pensée, principe et fin de nombreuses considérations, ils ajoutent la forme vivante de leur pensée même et inévitablement leur interprétation personnelle, à travers leur propre vision intellectuelle.

Aussi sommes-Nous heureux de remplir cordialement, effectivement, de personne à personne, ce devoir de la reconnaissance.

Et à cette reconnaissance, Nous aimons ajouter les sentiments de Notre vive satisfaction de Nous trouver avec vous, chers Fils et chers Messieurs qui portez chacun un tel mandat, une telle mission de par le monde : être les transmetteurs de la pensée et des faits, de tout ce qui intéresse l'humanité dans le monde entier. Voilà pourquoi, encore une fois, Nous Nous plaisons à vous renouveler Nos remerciements pour votre visite, pour votre présence, qui non seulement Nous est très agréable, mais qui faisait aussi l'objet de Notre désir. N'est-ce pas d'ailleurs une pensée tout aimable et filiale que de venir voir un vieux Père ou, comme le disait un de Nos prédécesseurs, un vieux prêtre ? Et Nous vous en sommes bien reconnaissant. A Notre tour, Nous voulons vous offrir quelque chose, mais ce ne peut être aussi qu'à la façon du premier Pape, saint Pierre, au temps de la primitive Eglise. A une démarche qui lui était faite, il répondait : « Ce que Nous avons, Nous vous le donnons. » Nous aussi, ce que Nous avons, Nous vous le donnons : ce sont des bénédictions. Mais Nous vous les donnons de tout cœur.

Que si, comme Nous y avons fait allusion déjà à l'occasion d'un Congrès de physiciens et de naturalistes, l'un ou l'autre ne pouvait recevoir ces bénédictions dans le sens liturgique du mot, qu'il veuille du moins les recevoir dans le sens originel, étymologique et philologique, en ce que bénédiction veut dire « diction de bien ». Et partant, cette diction de bien, cette annonce, cet augure de bien sont aussi Notre salut et Notre souhait de tous les biens que vous désirez, pour vous-mêmes et pour vos importants travaux, pour ceux qui travaillent avec vous dans ce même esprit, au service de la vérité, au service du bien et de la civilisation de l'humanité, au service de l'union générale des esprits. N'êtes-vous pas, en effet, un des grands éléments de l'union des esprits ? C'est en effet dans les régions de l'intelligence que doit avant tout se réaliser cette union, pour régner ensuite dans les consciences ; et de cette union des esprits et des cœurs, les journalistes sont de puissants instruments et propagateurs dans le monde entier.

Notre bénédiction, annonce et augure de bien, Nous l'étendons aussi à vos familles, à vos parents, à vos pays, à vos patries, qui vous sont si chères et qui Nous sont en même temps si chères ; car, tandis que tout à l'heure Nous faisions votre connaissance et que Nous entendions successivement nommer vos patries, Nous évoquions tous les fils que Nous avons en chacune d'elles, fils au sens plénier du mot, fils selon l'âme, la foi et la vie religieuse.

Que Nos bénédictions, chers Fils et chers Messieurs, vous accompagnent non seulement au cours de votre séjour romain, mais dans les retours à vos patries et tout au long de votre vie !

Discours aux congressistes de l'Union continentale de la publicité (18. 9. 33).

Discours prononcé à l'audience des représentants du 9e Congrès international de l'Union continentale de la publicité (*cf.* Osservatore Romano, 20. 9. 33).

Sa Sainteté veut tout de suite souhaiter affectueusement la bienvenue aux personnes présentes pour leur aimable geste et la pensée qu'ils ont eue de visiter le Père commun de tous les fidèles, venant ainsi s'ajouter à tant et tant de pèlerins du grand Jubilé de la Rédemption, offert et ouvert par le Souverain Pontife, à l'occasion du XIXe centenaire de la Rédemption des hommes accomplie par Notre-Seigneur Jésus-Christ. S'unissant, donc, au nombre grandiose des fils de la grande famille catholique accourus en pèlerinage à Rome, et hôtes pour peu de temps dans la maison du Père, ces hommes d'élite ont tenu à user de réciprocité et à mettre le Pape au courant de leurs intéressants tra-

vaux, de leur Congrès, sur lequel certainement est attirée l'attention du monde entier. Il s'empresse de souhaiter que ces travaux et ce Congrès produisent tous les fruits désirés et que l'on a un certain droit d'attendre de représentants si éminents de la science publicitaire, doués d'une telle compétence, expérience et connaissance en une si importante matière.

Malgré le très peu de temps dont elle dispose, Sa Sainteté a parcouru le beau livre édité précisément pour le Congrès et elle a pu se rendre compte des magnifiques compétences qui se font, pour ainsi dire, une concurrence éminemment élevée dans l'exposé clair, complet et souverainement substantiel des diverses matières. Le Saint-Père, à l'occasion même du contenu du volume en question, désire faire quelques remarques qui certainement ne passeront pas pour absurdes ni étrangères au sujet. En jetant, donc, un rapide coup d'œil sur le livre, il n'a pas trouvé — ou tout au moins il n'y avait aucun titre concernant ce qu'il eût désiré y voir figurer, — il n'a trouvé, à côté de la publicité relative aux productions de la presse, de l'art, du cinéma et de tous les autres domaines, aucune trace de publicité intéressant la morale, la moralité, les rapports de la morale et de la moralité. Peut-être est-il question de ce sujet précis dans quelque page du volume, mais il ne l'a pas remarqué. C'est pourquoi il désire dire quelques mots sur ce point ; et ce faisant, il lui semble qu'il est parfaitement à sa place, d'autant plus qu'il s'adresse à des personnalités distinguées et compétentes, et à un auditoire choisi, composé de gens d'étude et pour lesquels la connaissance de cette matière est un objet de passionnantes, diligentes et constantes recherches.

La publicité doit être en rapport avec la morale, avec la moralité ; elle doit même en être la plus grande propagatrice. Certainement — le Saint-Père en est personnellement assuré — certainement que ces Messieurs agissent ainsi mais il y a en dehors des organisations sérieuses comme la leur, où tous doivent penser et agir sérieusement, quelques éléments irresponsables — en marge des grandes organisations vivent toujours des irresponsables — qui ne tiennent absolument aucun compte du côté moral de la publicité, en particulier, pour ne citer qu'un exemple, dans la publicité des livres et des revues.

Ici, souvent — et le Pape l'a maintes fois constaté au cours de sa vie et de son activité de vieux bibliothécaire, — la moralité non seulement n'est pas sauvegardée, ou considérée, mais elle est encore totalement oubliée et négligée. Le Saint-Père se rappelle avoir fait constater ce fait à des personnalités tout à fait aptes à suggérer des remèdes au mal. La publicité doit, au contraire, tenir compte de la morale, de la moralité ; et personne, certes, ne le sait mieux que ceux qui s'occupent de publicité, non seulement comme d'un travail ou d'une industrie, mais aussi comme d'une science.

A ce propos, le Saint-Père désire attirer, en hâte, car son temps est extrêmement limité, l'attention de ces personnalités distinguées sur la double façon dont la morale peut être transgressée ou offensée au moyen de la publicité, à savoir : dans *le sujet* de la publicité ellemême et dans *la manière* dont la propagande est faite même sur un sujet innocent.

En ce qui concerne *le sujet* de la publicité, tout le monde sait qu'il en est certains dont la diffusion signifie diffusion du mal individuel, familial, social ; il y a, par exemple, des livres qui doivent être condamnés et écartés. Et, cependant, il s'organise autour d'eux une publicité, une *réclame* fantastique très coûteuse, que le sujet assurément ne mérite pas, mais qui lui procure, en retour, une énorme diffusion. Dans ce cas, la publicité se fait complice du mal inhérent au sujet dangereux. Le Saint-Père désire en donner un exemple qui se réfère à un certain livre édité en Hollande. S'il était resté dans sa langue originale — langue d'un grand pays, mais d'un pays petit quant à son territoire — le mal causé aurait été circonscrit ; mais ce livre a été traduit en d'autres langues, et tout d'abord en langue allemande. Il atteignit ainsi des chiffres astronomiques de diffusion et pourtant le sujet ne le méritait aucunement ; c'était un sujet on ne peut plus déplorable. C'est avec raison qu'une personnalité allemande qui n'était ni prêtre ni catholique disait que le titre du livre *Die vollkommene Ehe* (1) pouvait très bien être changé en celui de *Die verkommene Ehe* (2).

Concernant ensuite *la manière* de traiter la publicité, de la répandre, le Saint-Père veut rappeler que, parfois, elle se fait véritablement et proprement complice de l'immoralité, en ajoutant quelque chose de nouveau à la séduction que le mal possède toujours. De cette façon, grâce à cette complicité avec les bas instincts de la nature humaine, avec l'erreur, le mal devient toujours plus menaçant, toujours plus délétère.

Ceci dit, le Saint-Père déclare qu'il a encore quelque chose à ajouter et qu'il le ferait s'il disposait du temps nécessaire. Dans l'impossibilité où il est d'en dire plus long, il veut terminer son allocution en rappelant deux grandes paroles prononcées par deux grands hommes — et il faut remercier la Providence qu'elles aient été exprimées, — par deux grands hommes qui, non seulement honorent leur pays, l'Italie, mais l'humanité tout entière. Dante, notre Dante dit, dans un certain livre :

« *Galeotto fu il libro e chi lo scrisse* » (3)

---

(1) *Le mariage parfait.*
(2) *Le mariage profané.*
(3) DANTE, *l'Enfer*, chant. V. — Le livre et celui qui l'écrivit furent pour nous un autre Galléhaut. — On sait que « Galléhaut était un confident qui favorisa

faisant ainsi allusion au mal dont ce livre s'était fait complice, en causant un grand mal nouveau *Galeotto fu il libro* — Galehault fut le livre et Galehault fut celui qui l'écrivit. Cette appellation, commente le Saint-Père, Dante la donne à tout l'ensemble de la littérature du roman passionnel du moyen âge dont Galehault fut plusieurs fois le type.

A son tour, Alexandre Manzoni s'est servi, à ce sujet, d'expressions de première grandeur et d'une très haute importance, d'une beauté, d'une vérité et d'une perfection uniques qui répondent réellement au besoin de perfection de notre âme, aux exigences les plus nobles de notre esprit : « *Sentire e meditare — del poco esser contento — del santo ver mai non tradir le parti* » (1) ; et enfin, voici un vers qui s'applique particulièrement au grave devoir de la publicité : .

Non dir mai verbo che plauda el vizio e la [vertù derida » (2).

C'est là, explique Sa Sainteté, en traduisant ces vers mot à mot, c'est là la perfection même, la règle qui doit être constamment celle de la publicité dans toutes ses manifestations ; ces vers contiennent la règle, le précepte fondamental de l'art tout entier. On ne peut, en effet, concevoir rien de plus parfait que ces expressions ; il serait vraiment impossible de mieux énoncer, en phrases plus simples et plus concises, les devoirs de la publicité, en invitant l'art même de la nature qui sait si bien, si artistement, si délicatement revêtir les lis des champs.

Ceci dit, le Saint-Père renouvelle aux assistants son cordial salut, et il ne lui reste plus qu'à donner ce que lui seul est à même de pouvoir offrir : la bénédiction paternelle pour leurs personnes et pour leurs intentions, en priant Dieu de bien vouloir l'accompagner de ses grâces divines les plus précieuses.

IV — Patrons et modèles des écrivains et des journalistes

Saint François de Sales.

Encyclique « Rerum omnium » (26. 1. 23).

Sur saint François de Sales, adressée à l'épiscopat catholique à l'occasion du IIIe centenaire de sa mort (*cf.* D. C., *t.* 9, *col.* 323).

[...] Quand au profit principal de ce centenaire, Nous souhaitons qu'il soit pour tous les catholiques qui, par la publication de journaux ou autres écrits, expliquent, propagent et défendent la doctrine chrétienne. Comme François de Sales, ils doivent toujours garder, dans la discussion, la fermeté unie à l'esprit de mesure et à la charité.

L'exemple du saint Docteur leur trace clairement leur ligne de conduite : étudier avec le plus grand soin la doctrine catholique et la posséder dans la mesure de leurs forces ; éviter soit d'altérer la vérité, soit de l'atténuer ou de la dissimuler, sous prétexte de ne pas blesser les adversaires ; veiller à la forme et à la beauté du style, relever et parer les idées de l'éclat du langage de façon à rendre la vérité attrayante au lecteur ; savoir, quand une attaque s'impose, réfuter les erreurs et s'opposer à la malice des ouvriers du mal, de manière toutefois à montrer qu'on est animé d'intentions droites et qu'on agit avant tout dans un sentiment de charité.

Or, aucun document public et solennel du Siège apostolique n'établit que saint François de Sales ait été donné comme patron aux écrivains catholiques ; saisissant donc cette heureuse occasion, de science certaine et après mûre délibération, en vertu de Notre autorité apostolique et par la présente Lettre encyclique, Nous leur donnons à tous ou confirmons comme céleste patron saint François de Sales, évêque de Genève et Docteur de l'Eglise, et Nous le déclarons, nonobstant toutes choses contraires. [...]

Saint Canisius.

Allocution aux pèlerins de Strasbourg (22. 5. 25).

Cette allocution a été adressée aux pèlerins du diocèse de Strasbourg (*cf.* Pio XI e l'Azione cattolica, *p.* 435) :

La vie de Canisius fut une vie de confesseur et d'apôtre, consacré uniquement à la perfection et à la défense de la foi catholique. Ainsi qu'il apparaît dans les images, on le représente avec le rosaire, avec la plume et avec le livre.

Le rosaire signifie la prière, sans laquelle nul ne peut mener à bonne fin le saint combat, car ce n'est pas avec les seules forces humaines, si grandes, si généreuses, si héroïques soient-elles, qu'on peut faire progresser les entreprises divines.

La plume indique la grande arme de la presse. Et comme les pèlerins, à ce moment, éclatèrent en applaudissements ainsi qu'ils l'avaient déjà fait plusieurs fois au cours de l'allocution, le Saint-Père ajouta que ces applaudissements eux-mêmes lui font comprendre l'heureuse inutilité d'insister sur ce point et d'expliquer la force qui réside dans un tel moyen de propagande des idées, et la grande responsabilité qu'encourt non seulement celui qui en use mal, mais encore celui qui néglige d'en user.

Enfin, le livre est le catéchisme, le livre de l'instruction et de l'éducation chrétiennes, qui renferme en lui-même tout ce qui est nécessaire pour le vrai bien de l'individu, de la famille,

---

les amours de Ginèvre et de Lancelot ». (Cf. *La divine Comédie* de Dante Alighieri, traduction en français par le chevalier Artaud de Montor, p. 19.)

(1) Sentir et méditer — se contenter de peu — ne jamais trahir les intérêts de la sainte Vérité.

(2) Ne jamais dire un mot pour approuver le vice ou tourner la vertu en dérision.

de la société. C'est, du reste, ce qu'ont fort bien compris les pèlerins d'Alsace, et ils l'ont prouvé par tout ce qu'ils ont fait pour sauver leur catéchisme.

Discours aux pèlerins suisses (25. 5. 25).

A l'audience des pèlerins suisses venus pour assister à la canonisation du bienheureux Canisius (cf. Nouvelles religieuses, 15. 6. 25).

[...] Vous êtes venus, d'autre part, pour assister à la canonisation du P. Canisius. Trois choses surtout, Nous semble-t-il, se rattachent au souvenir de ce grand saint de votre pays : son chapelet, sa plume, son catéchisme. Le chapelet, qui nous rappelle que rien ne peut s'accomplir dans l'ordre spirituel et surnaturel sans la prière... ; donc vous prierez. La plume. Saint Canisius a compris admirablement l'apostolat par la plume..., donc soutenez vos œuvres catholiques de presse. Le catéchisme. C'est lui qui a rendu Canisius si célèbre. Le catéchisme, c'est l'exposé de la foi chrétienne. Soyez toujours plus instruits des vérités de la religion, car l'ignorance est le plus grand ennemi de la religion catholique. Aussi avons-Nous été particulièrement heureux de proclamer saint Pierre Canisius Docteur de l'Eglise. [...]

Le bienheureux Antoine-Marie Claret.

Discours en réponse à l'adresse du T. R. P. Nicola Garcia (6. 1. 26).

A l'occasion de la lecture du décret proclamant l'héroïcité des vertus du vénérable Antoine-Marie Claret (cf. O. R., 7-8. 1. 26).

Sa Sainteté se déclare toute réconfortée par la pensée que la publication du décret est faite le jour des Mages, au jour de la grande manifestation de l'Epiphanie du Seigneur. Elle est heureuse pour une raison spéciale qui ressort des caractéristiques de ce grand et vraiment moderne serviteur de Dieu.

Moderne, non seulement par façon de dire (qui trop souvent aboutit à exprimer le contraire de ce que l'on pense et de ce que l'on veut dire), non seulement par un mode ou une attitude subjective de sa personne et de son œuvre, mais précisément par l'objectivité des méthodes adoptées, méthodes et moyens que l'antiquité ne connut pas et n'eut pas et qui, de nos jours, représentent une part si importante et si effective de notre vie.

Nous voulons dire, ajoute Sa Sainteté, la presse et le livre. On a dit que si l'apôtre saint Paul avait vécu de nos jours, il serait devenu journaliste. Il est douteux que cette parole se fût vérifiée à la lettre, mais sans aucun doute elle se serait accomplie dans son esprit. Il n'y a pas de doute, en effet, que saint Paul, qui malgré les difficultés matérielles, par ses épîtres, par ses écrits si merveilleusement multipliés de ses jours déjà, a porté l'évangélisation dans une si grande partie du monde ; que cet homme à l'âme si brûlante de propager la doctrine de Jésus-Christ, se serait servi, dans la plus large mesure possible, de cette grande propagatrice de la pensée et de l'idée qu'est la presse.

Sa Sainteté poursuit en affirmant qu'un titre, une gloire, un mérite caractéristique d'Antoine-Marie Claret a été précisément celui d'avoir réuni, par une union très heureuse, l'apostolat, le ministère de la prédication, de la charité, des œuvres, du ministère personnel dans l'étendue la plus large, la plus moderne, la plus avisée, la plus vivace, la plus industrieuse, la plus populairement géniale de la presse, du livre, du petit tract dévorant l'espace. Et cette note caractéristique, cette si heureuse union de choses et d'œuvres saintes, génératrice de salut pour les âmes, appartient encore aux fils et aux filles, aux Fils du Cœur-Immaculé de Marie, aux religieuses enseignantes de l'Immaculée qui continuent son œuvre avec autant d'intelli-commencent à le faire. [...]

Allocution aux pèlerins espagnols (26. 2. 34).

Audience accordée aux pèlerins espagnols venus à Rome à l'occasion de la béatification du bienheureux Antoine-Marie Claret (cf. Osservatore Romano, 28. 2. 34).

[...] Sa vie a été tout entière consacrée à l'apostolat et précisément dans la forme que l'on peut appeler la plus moderne, la plus indiquée pour l'époque actuelle : apostolat de la parole parlée, véritablement merveilleuse dans ses milliers et milliers de discours missionnaires, apostolat de la parole écrite dans un labeur si inlassable que l'on n'arrive pas à comprendre comment le Bienheureux trouvait le temps de déployer une telle activité d'écrivain ; apostolat de la parole imprimée dans ces volumes considérables, petits, minimes, répandus à profusion comme il le fallait en réalité, comme beaucoup comprennent qu'il faille le faire, comme beaucoup, heureusement, commencent à le faire. [...]

Allocution aux pèlerins espagnols (4. 3. 34).

Audience accordée aux pèlerins espagnols (cf. Osservatore Romano, 5-6. 3. 34).

[...] D'un côté un apôtre et un maître d'apôtres ; un maître de la parole sous toutes ses formes : parlée, écrite, imprimée, enseignée dans les écoles, prêchée dans les Missions, suscitant des âmes de maîtres, des âmes de missionnaires, de familles entières de maîtres et de missionnaires. Il frappe véritablement l'esprit — dit le Saint-Père — le fait d'une glorification qui coïncide non seulement opportunément, mais encore si opportunément avec les besoins actuels de l'Espagne. [...]

Saint Augustin.

Encyclique « Ad salutem » (20. 4. 30).

Extrait de l'encyclique sur saint Augustin, évêque d'Hippone et docteur de l'Eglise, à l'occasion du XVe centenaire de sa mort (cf. D. C., *t.* 23, *col.* 1155).

[...] Or, ce choix de la divine Providence s'est manifesté avec une particulière clarté dans

la personne d'Augustin de Tagaste, qui, après être apparu aux yeux de ses concitoyens comme un flambeau sur le candélabre, un exterminateur de toute hérésie, un guide vers le salut éternel, non seulement continua, au cours des siècles, à instruire et à consoler les fidèles, mais encore contribue très puissamment aujourd'hui à faire resplendir dans leur âme l'éclat de la foi et à allumer la flamme ardente de la divine charité.

Bien plus, c'est un fait très connu que les écrits d'Augustin, grâce à leur sublimité et à leur suavité, attirent un grand nombre d'âmes, séparées de nous et paraissant totalement étrangères à la foi.

[...] Gélase Ier exaltait à la fois Jérôme et Augustin comme les « flambeaux des maîtres ecclésiastiques ». Hormisdas, consulté par l'évêque Possessor, lui fit cette fort grave réponse : « Bien que la doctrine professée et suivie par l'Eglise romaine, c'est-à-dire catholique, sur le libre arbitre et la grâce divine, puisse être connue en lisant les divers écrits du bienheureux Augustin, en particulier ceux adressés à Hilaire et à Prosper, on la trouve néanmoins exprimée dans les chapitres explicites des archives ecclésiastiques. »

Jean II rendit un témoignage presque identique en invoquant contre les hérétiques les écrits d'Augustin, « dont l'Eglise romaine, disait-il, selon les décisions de ses prédécesseurs, suit et conserve la doctrine ».

Et qui ne sait, pour parler de temps plus rapprochés de la mort d'Augustin, combien les Pontifes romains s'assimilèrent profondément sa doctrine, comme par exemple Léon le Grand et Grégoire le Grand? Ce dernier, en effet, dans un sentiment aussi humble de soi que glorieux pour Augustin, écrivait en ces termes à Innocent, préfet d'Afrique : « Si vous désirez vous rassasier d'un mets délicieux, lisez les ouvrages d'Augustin votre compatriote, et après avoir savouré cette fleur de froment, ne cherchez plus notre son. »

On sait également qu'Adrien Ier avait coutume de citer souvent des passages d'Augustin, qu'il appelait l' « illustre Docteur » ; on sait encore que Clément VIII, pour expliquer des questions ardues, et Pie VI dans sa Constitution apostolique *Auctorem Fidei*, pour dissiper les équivoques captieuses du Synode de Pistoie, condamnées par lui, ont fait appel à l'autorité d'Augustin et se sont appuyés sur elle.

[...] Remontant aux années de Notre jeunesse, il Nous plaît de citer ici et pour ainsi dire de faire résonner suavement en Notre âme les paroles de Notre prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII, qui, après avoir fait mention des Docteurs de l'époque antérieure à celle d'Augustin, exalte les services rendus par lui à la philosophie chrétienne : « Mais la palme, disait-il, semble appartenir entre tous à saint Augustin, ce génie puissant qui, pénétré à fond de toutes les sciences divines et humaines, armé d'une foi souveraine, d'une doctrine non moins grande, combattit sans défaillance toutes les erreurs de son temps. Quel point de la philosophie n'a-t-il pas touché, n'a-t-il pas approfondi, soit qu'il découvrît aux fidèles les plus hauts mystères de la foi, tout en les défendant contre les assauts furieux de ses adversaires ; soit que, réduisant à néant les fictions des académiciens et des manichéens, il assît et assurât les fondements de la science humaine ou recherchât la raison, l'origine et la cause des maux sous le poids desquels l'humanité gémit? »

[...] S'il est malaisé d'examiner ses nombreux et abondants ouvrages, qui touchent à tous les problèmes des sciences divines, de l'exégèse biblique et de la morale, au point que les commentateurs arrivent à peine à les parcourir et à les comprendre, ne pouvons-nous pas cependant extraire d'une si riche mine de doctrine et mettre en lumière quelques-uns de ces enseignements qui semblent mieux adaptés à notre temps et plus utiles à la société chrétienne?

[...] Nous avons vu avec quelle humilité ce puissant esprit se soumettait à l'autorité de l'Eglise enseignante, persuadé que tant qu'il agirait ainsi il ne s'écarterait pas d'un point de la doctrine catholique. Et après avoir bien pesé cette maxime : *A moins de croire vous ne comprendrez pas*, il avait parfaitement compris que non seulement toutes les âmes scrupuleusement attachées à la foi et qui méditent dans la prière et la soumission la parole de Dieu sont éclairées de cette lumière céleste, refusée aux orgueilleux, mais aussi que les prêtres dont *les lèvres doivent conserver la science* ont l'obligation — puisqu'ils sont tenus d'expliquer et de défendre comme il convient les vérités révélées et d'en faire pénétrer le sens dans l'âme des fidèles — de s'adonner à de profondes méditations sur la vérité de la foi, dans la mesure où la grâce divine leur en donne la force. C'est pourquoi, illuminé par la Sagesse incréée, au cours de ses prières et de ses méditations sur les mystères des choses divines, il parvint par ses écrits à laisser en héritage à la postérité la plus vaste et la plus magnifique somme de la doctrine sacrée.

Quiconque, Vénérables Frères, a parcouru même rapidement tant de riches ouvrages, ne peut certainement ignorer avec quelle assiduité l'évêque d'Hippone s'appliquait à progresser dans la connaissance de Dieu lui-même.

Oh! comme il sait admirablement se servir de la vérité et de l'harmonie des choses créées pour s'élever jusqu'à leur Créateur, et avec quelle efficacité il s'efforce, soit dans ses écrits, soit de vive voix, d'obtenir que le peuple confié à ses soins sache se servir, lui aussi, des créatures pour s'élever jusqu'à Dieu!

[...] Toutefois, Augustin ne se contenta pas d'étudier la nature divine avec les seules forces de la raison humaine, mais, se laissant guider par la lumière des Saintes Ecritures et de

l'Esprit de sagesse, il employa toute la vigueur de son puissant esprit à rechercher, dans le plus profond de tous les mystères, celui que tant d'autres Pères avaient avant lui entrepris de défendre contre les assauts impies des hérétiques, avec une constance pour ainsi dire infinie et une admirable force d'âme : Nous voulons parler de l'adorable Trinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans l'unité de la nature divine.

Rempli de la lumière d'en haut, Augustin disserte sur ce premier et fondamental article de la foi catholique avec une telle profondeur et une telle subtilité que les autres Docteurs postérieurs n'eurent plus, pour ainsi dire, qu'à puiser dans les écrits d'Augustin pour ériger ces solides monuments de théologie sur lesquels sont venus s'émousser en tous temps les traits de la raison humaine dévoyée qui rejette ce mystère, le plus difficile de tous à admettre.

[...] Et pour insister encore sur ce point, disons qu'Augustin marque d'un signe de honte ou plutôt d'un stigmate de feu le paganisme des Grecs et des Romains, dont la religion semble faire languir de regret, même de nos jours, quelques auteurs légers et dissolus qui lui trouvaient une beauté, un convenance et une douceur supérieures. Mais lui, qui connaissait si bien la misérable vie que menaient ses contemporains oublieux de Dieu, rappelle, parfois en phrases mordantes et d'autres fois en termes indignés, tout ce qui s'était infiltré de violence, de méchanceté, de cruauté, de luxure, dans les mœurs des hommes par l'action des démons et grâce au culte des faux dieux. Personne ne pourrait se flatter de trouver son salut dans ce faux idéal de perfection que poursuit la cité terrestre : car il n'y a personne qui réussisse à le réaliser en lui-même, ou, s'il y réussissait par hasard, il ne goûterait qu'une gloire vaine et éphémère.

[...] Dans ces questions, l'évêque d'Hippone prenait pour maîtres et pour guides les Saintes Ecritures, et en particulier les Epîtres de l'apôtre Paul, qui lui aussi avait été, jadis, miraculeusement conduit à suivre le Christ ; il se conformait à la doctrine traditionnelle qui lui avait été transmise par de saints personnages, ainsi qu'au sens catholique des fidèles. Avec un zèle toujours plus ardent il s'élevait contre les Pélagiens, qui affirmaient partout avec opiniâtreté que la rédemption des hommes par le Christ Jésus n'avait aucune efficacité ; enfin, sous l'inspiration divine, il étudia pendant plusieurs années la ruine du genre humain après la faute de nos premiers parents, les rapports entre la grâce de Dieu et le libre arbitre, et la question que nous appelons la prédestination.

Il en fit une étude si subtile et si heureuse que, appelé dans la suite Docteur de la grâce et regardé comme tel, il fut, en les précédant, le guide de tous les autres écrivains catholiques des époques suivantes, et il les préserva en même temps d'une double erreur en ces difficiles questions : d'une part, d'enseigner que le libre arbitre de l'homme déchu de la justice originelle n'est qu'un mot, sans réalités, ainsi qu'il plut aux anciens hérétiques et aux jansénistes de le dire ; et, d'autre part, que la grâce divine n'est pas accordée gratuitement et ne peut pas tout, comme l'affirmaient les Pélagiens. [...]

Saint Jean Bosco.

Allocution aux journalistes de Rome (10. 6. 34)

Discours prononcé à l'audience accordée aux journalistes de Rome (cf. Osservatore Romano *11-12. 6. 34) :*

Sa Sainteté est heureuse de signaler tout d'abord que le cher avocat Vignoli lui avait annoncé la visite de ces très chers Fils — parmi lesquels il voit avec plaisir tant de petits d'autant plus chers qu'ils sont plus petits, — de sorte qu'elle s'attendait à une belle assemblée. Mais cette assemblée est encore plus belle et plus imposante que le Pape ne pouvait le supposer. Elle est, en effet, très belle, et l'on y découvre tout de suite les divers éléments du journal dans sa pleine composition : c'est-à-dire les éléments de la pensée et du travail, de la pensée, de la composition intellectuelle et de la composition matérielle ; d'un côté, la haute direction, la haute inspiration ; de l'autre, les diverses exécutions fidèles et habiles. De plus, cette chère assemblée, composée de familles de travail — familles adoptives, — est en outre largement et richement composée de véritables familles, dans le sens propre du mot qui, à côté des familles professionnelles, révèlent toute une richesse d'affections domestiques. Et après la satisfaction que lui cause le spectacle de cette assemblée, voici pour le Père une nouvelle joie plus exquise, celle de se voir parmi ces chers Fils, d'avoir pu approcher, au cours de la rapide revue de tout à l'heure, de chacun et de chacune de ceux et de celles qui sont là présents et d'avoir fait — chose toujours si exquise et si agréable pour son cœur paternel — la connaissance personnelle de chacun d'eux et de chacune d'elles, avec les grands et avec les petits, retrouvant même parmi les premiers de vieilles connaissances d'autant plus chères qu'elles sont plus anciennes.

Dans l'écrit où a été annoncée la visite des journalistes, le Saint-Père a constaté une fo de plus ce dont il était, du reste, régulièrement et continuellement informé, c'est-à-dire leur participation si importante, si efficace et s méritante à la célébration magnifique vue e admirée de tous — et il en remercie encore une fois le Seigneur — de l'Année sainte de la Rédemption. A ce propos, on peut vraiment dire, et tout le monde a dû dire, que la presse de Rome a exercé une fonction hautement sympathique et bienfaisante. La presse, les journalistes, commis et rédacteurs de journaux ont fait connaître au monde entier —

Sa Sainteté a pu s'en rendre personnellement compte d'après quelques extraits — ce qui se passait au centre de la foi et de la religion ; ils ont informé, en outre, la Cité Eternelle de ce qui se passait dans le monde entier, montrant les courants lumineux de foi et de sainteté et de plénitude de vie chrétienne qui, du monde entier, convergeaient vers Rome pour rayonner de nouveau de Rome. Fonction très noble, importante, que celle d'être comme les radiateurs des splendeurs du bien et de la vie chrétienne. L'*Osservatore Romano*, on le sait, a pris à cela la part principale, soit à cause de son voisinage immédiat du centre même de la foi, soit à cause de son inspiration, soit, parfois, en vertu de son véritable et propre mandat ; mais ensuite tout ce qui constitue le journalisme romain, spécialement par le nombre et par les « grands tirages », a eu une portée véritablement grandiose. C'est pourquoi le Saint-Père tient à exprimer ses félicitations et aussi à manifester la profonde gratitude de son âme, car on ne pourrait désirer mieux que ce qui arrive, à savoir que cette grande lumière de foi et de charité chrétienne trouverait des propagateurs si fervents et si efficaces.

Mais l'auguste Pontife veut, pour d'autres motifs encore, exprimer ses félicitations : les journalistes, en effet, non seulement ont été les témoins d'événements aussi considérables, mais encore ils ont tenu à participer aux trésors mêmes de l'Année sainte, en gagnant au profit de leurs propres âmes le trésor des saintes indulgences. Pensée très noble et très opportune : car les saintes indulgences sont, en effet, le fruit commun de toutes les Années saintes, des Jubilés ordinaires comme des Jubilés extraordinaires, et, par conséquent, de celui-ci, qui fut extraordinaire parmi les extraordinaires. On sait que les saintes indulgences consistent en un pardon, en une rémission de la peine méritée par nos fautes. Or, les saints Jubilés nous procurent à nous les grandes indulgences, c'est-à-dire les grands pardons, les grandes rémissions, les grandes absolutions. Pensée salutaire. Qui donc, en effet, peut se mettre, même tout seul, devant le Maître de la vie, qui nous a donné cette vie et dont il nous en demandera compte, qui donc peut ne pas éprouver le besoin de pardon et, au moins de temps en temps, de plus grandes rémissions et de plus grandes absolutions ? Le divin Rédempteur lui-même — dont on vient justement de célébrer le XIXe centenaire — a dit précisément : « Qui de vous est sans péché ? Qui de vous n'a pas besoin de pardon ? » Et les chers journalistes ont répondu à cette douce invitation de Dieu ; ils ont procuré à leurs âmes les plus grands et les plus abondants pardons ; aussi le Saint-Père ne peut-il s'empêcher de les en féliciter vivement.

Le Saint-Père veut encore — et cela comme fruit particulier du Jubilé — ajouter un mot concernant avant tout leurs personnes et leur vie individuelle ; puis, d'une façon spéciale, ce que les journalistes font, c'est-à-dire le travail de préparation et de diffusion du journal.

En ce qui concerne la vie individuelle de chacun, c'est le divin Rédempteur lui-même qui, en l'Année sainte extraordinaire du XIXe centenaire de son œuvre, nous a indiqué les fruits que nous devions en retirer, car il est naturel, en face d'un fait si mémorable, de songer à certains enseignements, à certaines conséquences salutaires et spéciales dont nous pouvons faire notre profit. Or, le Sauveur nous a indiqué, nous a enseigné ce qu'il se proposait dans cette œuvre de Rédemption scellée de tout son sang. Songeant aux âmes de tous les siècles, à toutes nos âmes, il a, suivant une magnifique page du saint Evangile, pris comme image et symbole le Bon Pasteur, désignant les âmes sous le nom des brebis aimées, chéries, que le Pasteur reconnaît, garde et affectionne tendrement. Cette douce image s'est conservée à travers les siècles et elle existera toujours, dans les siècles à venir, aussi longtemps qu'on lira l'Evangile dans le monde ; elle a fait le sujet d'illustrations toujours émouvantes, depuis les pénombres des Catacombes jusqu'aux splendeurs de nos basiliques et de nos galeries. Le Bon Pasteur et les brebis : symbole immortel, destiné à figurer toutes les âmes autour de Celui qui les a sauvées. En cette page, donc, le Seigneur dit, interrompant son discours sur les brebis elles-mêmes : « Quant à moi, je suis venu précisément afin qu'elles aient la vie et qu'elles l'aient abondamment et surabondamment. » C'est exactement comme s'il disait : à moi la mort, à vous la vie. Et quelle est cette vie ? Ces très chers fils la vivent, c'est la vie chrétienne. C'est là le grand trésor, la grande nouveauté divine que le Rédempteur a apportés au monde : trésors de charité et de fraternité. Le monde connaissait seulement la vie païenne avec toutes ses erreurs, avec toutes ses horreurs, même lorsqu'elle était ornée et parée des splendeurs d'une civilisation matérielle, extérieure, à laquelle se substitua, grâce à la Rédemption, cette civilisation chrétienne à qui est dû tout ce qu'il y a de bon et de véritablement beau dans le monde. Et voici le fruit qui doit résulter de l'Année sainte et dont les journalistes ont tenu à faire leur propre profit : une plus grande extension, une vie chrétienne toujours plus profonde.

Sa Sainteté veut ensuite ajouter un mot en vue de suggérer ce qui découle, pour les journalistes, de la résolution qu'ils ont prise ; ce qui doit constamment dominer chez eux, le cerveau et la main du journalisme, dans tous les domaines de leur action. Ils doivent continuer dans toutes les manifestations de leur activité ce qu'ils ont fait si bien au cours de l'Année sainte : c'est-à-dire consacrer leurs œuvres et leur activité sainte et dévouée à la vérité et au bien, à la vérité et à la vertu ; et cela si profondément qu'ils en retireront d'immenses avantages pour leurs propres personnes

et un grand bien pour ceux auxquels une telle œuvre est consacrée. Et combien sont-ils ? On ne pourrait assurément les compter. De grandes, incommensurables satisfactions, en même temps que de formidables responsabilités qui sont inévitablement le lot des journalistes, car, leur activité étant consacrée au service de la vérité et à la vertu, les salutaires effets qui en découlent ne peuvent être mesurés par personne ; non, personne ne pourra évaluer ce bien splendide, ce sillon lumineux dont bénéficient tant et tant d'âmes et d'intelligences jusque dans les milieux les plus éloignés où arrive au moins un reflet de cette bonté ; incomparable vraiment est la satisfaction que cette pensée fait naître dans le cœur. Mais, d'autre part, si la parole, si l'écrit ne sont pas toujours ni tout entiers au service de la vérité, des vertus et du bien des âmes, ils encourent une très grave responsabilité, car ils ouvrent la voie à un vaste mal d'une immense partie dévastatrice dont on ne peut calculer les méfaits ni les victimes. Mais voici que, précisément, la première résolution des journalistes de mettre en pleine lumière ce qui doit l'être, s'accompagne d'une autre résolution, hautement, magnifiquement, incomparablement exprimée par notre grand écrivain Alexandre Manzoni quand il donnait aux maîtres de la parole — et les journalistes sont des maîtres de la parole, car leur art est aussi l'art de la parole, l'art de dire une chose — désireux d'exceller toujours plus dans leur art, quand il leur donnait pour suprême loi de « ne jamais trahir la vérité sainte, ni jamais proférer une parole qui approuve le vice ou tourne la vertu en dérision ». En présence d'un si admirable précepte, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer ou de la profondeur de la pensée ou de la beauté et de la magnificence de la forme.

Après avoir rappelé cette grave pensée, le Saint-Père s'apprête à donner à ces très chers fils toutes les bénédictions qui lui ont été demandées par le cher avocat Vignoli pour leurs personnes, pour toutes les personnes et pour toutes les choses qu'ils désiraient voir bénir en même temps qu'eux-mêmes : leur travail, leurs nobles fatigues et aspirations, leurs familles de travail, de collaboration et leurs familles domestiques, et dans ces dernières tout ce qu'ils ont de plus cher, depuis les plus petits qu'il a vus si nombreux, jusqu'aux anciens, aux vétérans de la vie. Sa Sainteté veut donner une bénédiction particulière à tous ceux qui, parmi les journalistes, dirigent, inspirent, administrent, règlent, préparent et disciplinent le travail, et particulièrement à tous ceux qui ont participé à la préparation de cette audience avec tant d'empressement et de piété filiale, procurant ainsi au Père une heure de joie sereine et vivante ; le Saint-Père veut les bénir tous et chacun en particulier, en priant le Seigneur de faire suivre de ses bénédictions celles de son Vicaire.

L'auguste Pontife veut ensuite donner à tous les assistants un souvenir de cette chère audience : il remet à l'avocat Vignoli, afin que celui-ci les distribue en son nom à chacun des assistants, des médailles de Don Bosco, de saint Jean Bosco — tout le monde continue à l'appeler « Don Bosco » — lequel peut être proposé à tous comme type et modèle de l'exemple de parfaite humanité qu'il réalisa en lui-même ; mais il peut à bon droit être désigné comme protecteur spécial des journalistes, car il avait une prédilection singulière pour la presse, et ce fut précisément à propos de machines de presse qu'un jour le cher saint répondant au Pape lui-même qui l'interrogeait sur leur perfectionnement, il dit en se nommant à la troisième personne, ainsi qu'il avait coutume de le faire : « Don Bosco veut être en cela, comme toujours, à l'avant-garde du progrès. »

Son allocution terminée au milieu de vifs applaudissements, le Saint-Père donne aux assistants la bénédiction apostolique, reçue par tous avec une grande dévotion.

(*A suivre.*)

L'Imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle par M. FABIUS HENRION. Texte latin, manuscrit de THOMAS A KEMPIS. Edition augmentée de notes explicatives et critiques. Un vol. de 400 pages. Prix : sur papier indien, 18 francs ; sur papier Lafuma, 30 francs. Mame, Tours. 1934.

On ne peut que souscrire à ce qu'écrivait la *Semaine religieuse de Paris* (16. II. 35) : « Ce livre, remarquablement édité, auquel ont collaboré des théologiens et des hommes de lettres, ne peut manquer d'obtenir un vif succès auprès du public pieux aussi bien qu'auprès des érudits. »

S. Em. le cardinal Pacelli a adressé à l'auteur, le 13 mars 1934, la lettre suivante :

« Le Saint-Père a daigné agréer l'hommage que vous lui avez fait de la nouvelle traduction d'un des plus beaux livres qui soient sortis de la main des hommes.

» Les variantes et les notes explicatives insérées au bas des pages contribuent à faire pénétrer toujours mieux dans les âmes la pensée de ce mystique immortel et Sa Sainteté vous félicite d'avoir consacré votre temps à un si noble labeur.

» A ses remerciements pour l'envoi de l'ouvrage, le Souverain Pontife ajoute la Bénédiction apostolique, qu'Il accorde bien volontiers à vous-même et à votre foyer si chrétien.

» Je saisis avec bonheur l'occasion pour vous donner, Monsieur, l'assurance de mon religieux dévouement. »

D'autre part S. Em. le cardinal Verdier écrivait le 17 décembre 1934 :

« CHER MONSIEUR,

» Vous avez eu le courage d'entreprendre, avec un groupe de collaborateurs qualifiés, une nouvelle traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Venant après tant d'autres qui ont toutes leur mérite particulier, la vôtre se distingue par le souci scrupuleux de mettre exactement le sens de tous les mots, l'allure des phrases et jusqu'à cette atmosphère de suave austérité dont l'auteur les a enveloppées.

» Vos lecteurs auront la joie de retrouver au bas des pages le texte latin établi d'après les méthodes scientifiques, et les humanistes aimeront les notes critiques dont vous avez accompagné votre traduction pour la compléter ou la justifier.

» Vous souhaitez, par ce travail de plusieurs années, rendre plus accessibles aux hommes d'aujourd'hui la lecture et la méditation de ce livre qui doit être, après l'Evangile, une des principales sources de la piété catholique. Je suis heureux d'encourager ce vœu et de le bénir.

» Veuillez bien agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments de paternel dévouement en Notre Seigneur. »

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Audience de S. Exc. Mgr Fleury, évêque de Nancy (24. 1. 36)

Dans sa partie officielle, la Semaine religieuse de Nancy (8. 2. 36) *donne le compte rendu de l'audience accordée par S. S. Pie XI à l'évêque de Nancy. Nous en reproduisons la plus grande partie:*

[...] En présentant les hommages de tout le diocèse, Monseigneur rappelle au Saint-Père que Nancy est un diocèse de la frontière de l'Est, un diocèse qui a beaucoup souffert de la guerre, non seulement en raison de ses prêtres et de ses soldats tombés sur le champ de bataille, mais en raison de ses victimes civiles. « Nous espérons, dit avec gravité le Souverain Pontife, que ces tristes réalités ne reviendront plus jamais. »

Action catholique et école chrétienne.

Monseigneur expose alors les efforts faits dans le diocèse pour répondre aux directives pontificales : l'organisation de l'Action catholique, la formation des militants, le choix des aumôniers. « Oui, l'Action catholique, dit le Saint-Père, c'est tout un avec l'Eglise. Les jeunes gens, les jeunes filles, les femmes, les hommes doivent en faire partie : il faut les former... Avez-vous beaucoup d'écoles chrétiennes ? interroge brusquement le Souverain Pontife. L'instruction chrétienne, tout est là. Il faut mettre des pensées chrétiennes partout, et qu'on vive de ces pensées chrétiennes, afin qu'elles dirigent les actions et qu'elles montrent la voie... » Et longuement le Souverain Pontife développa ces idées, insistant sur la nécessité de cet enseignement religieux. Quel encouragement pour nos collèges catholiques, en particulier pour notre institution de La Malgrange, qui va fêter son centenaire !

Vocations.

« Avez-vous assez de prêtres ? — Les vocations ne manquent pas dans le diocèse, mais, en ce moment, nous sommes très gênés par les vides causés par la guerre. Nous pensons remédier au manque de prêtres par des groupement communautaires, dont nous avons fait partie nous-mêmes... — Ce sont des essais. Il faut les encourager beaucoup : c'est un grand bien C'est tout à fait dans la tradition de l'Eglise. Elle a pris la vie commune, chaque fois qu'elle a eu besoin de rendre meilleur le clergé. Nous avons, nous, des collégiales, non pas des collégiales de chanoines, mais des collégiales de prêtres qui font du ministère. C'est tout à fait à encourager. »

Communion précoce.

Monseigneur posa une question qui préoccupe vivement quelques-uns de nos prêtres, au sujet de la communion des enfants dès l'âge de sept ans. Faut-il la faire faire, même quand il y a crainte fondée de ne pas voir les enfants persévérer jusqu'à la fin des catéchismes et jusqu'à la communion solennelle ? « Vous voulez parler du décret de Pie X, de la communion précoce ? Il faut faire faire cette communion... » Monseigneur ose répliquer : « Même si les enfants ne devaient pas persévérer ? » Alors le Saint-Père de redresser la tête et de se tourner vers l'évêque : « Il faut les faire persévérer. La communion leur donnera la grâce et il faut les aider, ils ne persévéreront pas tout seuls ; il faut créer des œuvres *ad latus*. — La Croisade, Très Saint Père ? — La Croisade et tout ce qui peut aider à persévérer. Il y a là un travail d'Action catholique spécial à la femme. C'est le rôle de la mère de faire persévérer les jeunes enfants... — Votre Sainteté veut parler des catéchistes volontaires ? — Les catéchistes volontaires, c'est de l'Action catholique, c'est le premier apostolat. Evangéliser, enseigner le catéchisme, c'est tout un. Les femmes, les hommes doivent y être appelés. Mais ici, pour cette persévérance des enfants, Nous voulons parler de l'action maternelle de la femme, la mère doit s'occuper des enfants qui ont fait la communion, afin de les former, de les diriger, de les soutenir. C'est tout particulièrement une action maternelle. » Et le Souverain Pontife de s'étendre longuement sur cette Action catholique de la femme.

Pas de politique de parti.

La conversation en vient aux divisions qui ont séparé les catholiques dans le diocèse, sur le terrain de la politique. « C'est très fâcheux... Que les catholiques ne fassent pas de la politique « de parti », mais de la « polis » au sens du mot grec, du bien commun. La sainteté de la famille, la santé de l'école, les grands fondements de la société : Il y a assez de travail urgent dans ce large bien commun, avant de se lancer dans la politique de parti. Le bien de l'union avant tout. »

Monseigneur ne peut passer sous silence le grand événement de l'année : l'achèvement et l'inauguration du nouvau Grand Séminaire ; puis le recouvrement de l'ancien Petit Séminaire de Pont-à-Mousson, avec le souvenir de l'Université, si chère au Pape : « Je suis très heureux, je bénis. C'est très bien. Combien avez-vous de séminaristes ? »

Encyclique sur le sacerdoce.

Le moment semble opportun à Monseigneur de remercier le Saint-Père de sa magnifique encyclique sur le sacerdoce : « Nous pensons, répond le Pape, qu'elle fera du bien. La sainteté des prêtres, voilà le grand devoir. Après la grâce de Dieu, il n'y a rien avant les saints prêtres, pour faire un peuple chrétien. »

Le Pape fait alors appeler nos trois séminaristes, qui se préparent, au Séminaire français, à leur ordination. Nous avions demandé la permission de les présenter au Saint-Père.

Monseigneur s'agenouille avec les séminaristes. Le Saint-Père multiplie ses bénédictions sur le diocèse, les prêtres, les familles, tous les diocésains, tous ceux qui sont dans le cœur de l'évêque.

Il faut s'éloigner, Monseigneur est de nouveau dans l'antichambre. Il s'en va lentement, se rap-

pelant toutes les paroles tombées des lèvres du Saint-Père, la clarté et la force de ses conseils reçus, mais aussi la gravité du visage sur lequel étaient manifestement visibles les préoccupations et les tristesses causées par les événements. Quel réconfort on emporte d'une pareille visite, mais aussi quelle résolution de prière pour celui qu'on sait si bien le Père par sa bonté, mais qu'on sent accablé du lourd fardeau que lui laisse le souci de nos âmes !

Représentations théâtrales dans les œuvres

TROUPES MIXTES

Communiqué de S. Em. le cardinal Binet, archevêque de Besançon (1).

Considérant la discipline diocésaine traditionnelle et l'esprit encore plus que la lettre des statuts diocésains en vigueur.

Nous permettons, d'une manière générale, sous la responsabilité pastorale des curés, la collaboration des messieurs et des dames, des jeunes gens et des jeunes filles, dans les drames sacrés tirés de la Bible, à commencer par *la Passion*, dont la représentation est un apostolat. Nous donnons la même permission générale pour les drames tout religieux tirés de la vie des saints, tel *le Mystère de sainte Jeanne d'Arc*.

Mais dans les salles paroissiales, où l'autorité ecclésiastique est chez elle, autorité du curé et, au-dessus, autorité de l'archevêque, Nous interdisons formellement et absolument la collaboration des messieurs avec les dames et les jeunes filles.

Nous ne prétendons pas condamner les troupes mixtes de bon ton, donnant ici ou là des représentations; mais Nous ne voulons absolument pas de troupes mixtes — hormis les exceptions formulées plus haut — dans nos salles paroissiales. Des personnes dignes de foi Nous assurent qu'ici et là on s'est ingénié à tourner Nos défenses en formant des groupes mixtes en dehors de M. le curé et en lui demandant ensuite à louer sa salle paroissiale.

Si c'est vrai, Nous ne félicitons pas les bons jeunes gens ni les bonnes jeunes filles qui se mettent l'esprit à la torture pour désobéir sans désobéir, et en désobéissant tout de même. En tout cas, Nous défendons à MM. les curés de mettre leurs salles à la disposition de ces troupes mixtes, avec ou sans location, surtout si elles sont formées de leurs paroissiens et paroissiennes.

Qu'elles aillent jouer, ces troupes mixtes, où elles voudront : Nous ne condamnons ni les acteurs et actrices, ni les spectateurs si la conscience chrétienne peut être tranquille. Mais il ne sera pas dit que l'aiguillage de la vie paroissiale, dans son secteur récréatif, sera imposé par des ouailles aux pasteurs.

† Henri, card. Binet.

TRAVESTIS

Communiqué de S. Exc. Mgr Harscouët, évêque de Chartres (2).

Sous ce titre, *la Voix de Notre-Dame* du 22 novembre 1930 résumait un article, paru dans *la Revue de l'Archiconfrérie des patronages*, sur lequel Nous croyons utile d'attirer de nouveau l'attention des directeurs et directrices des œuvres de jeunesse en le reproduisant dans sa partie essentielle et en insistant sur ses conclusions, que Monseigneur fait siennes.

Le mot travesti est pris ici dans le sens d'un déguisement sous les habits d'un autre sexe. Il s'agit des pièces de théâtre dans lesquelles les rôles de femmes sont tenus par des hommes habillés en femmes et les rôles d'hommes par des femmes habillées en hommes.

Distinguons deux sortes de travestis : le travesti intégral et le travesti mitigé. Dans le premier cas une jeune fille, par exemple, quittera les vêtements de son sexe pour revêtir le costume masculin ; dans le second cas, elle garde en partie ses vêtements féminins.

Or, qui ne voit que le travesti intégral est à la fois contraire au bons sens en même temps qu'à la décence chrétienne, c'est-à-dire à la pudeur ?

D'où les conclusions suivantes :

I. En toute circonstance, et quelle que soit la pièce, il est interdit aux jeunes gens de paraître sur la scène en habits de femme.

II. En aucun cas l'usage du travesti intégral ne saurait être permis.

III. Que les jeunes filles ne paraissent jamais en habits d'homme, si ce n'est pour des pièces dont l'action se passe dans des temps ou des lieux où les hommes sont vêtus d'habits longs — comme en Orient, en Grèce, à Rome — ou encore si les vêtements masculins comportaient des costumes (de juge, d'avocat, etc.) que l'on peut mettre facilement par-dessus les vêtements ordinaires et qui ne choqueront pas la modestie. Que l'on prenne garde également de ne pas choquer le goût.

Ainsi réduit, le travesti pourrait-il être admis dans notre théâtre d'œuvres. Mais il est fort à craindre qu'accepté en théorie le travesti mitigé ne conduise, un jour ou l'autre, aux excès du travesti intégral. Aux directeurs et directrices d'y veiller soigneusement.

(1) *Semaine religieuse de Besançon* (21. 11. 35).
(2) *Voix de Notre-Dame de Chartres* (16. 11. 35), sous le titre « Rappel concernant le travesti dans le théâtre des œuvres de jeunesse ».

Quêtes par chèques postaux

Communiqué de S. Exc. Mgr du Bois de La Villerabel, évêque d'Annecy (1).

Un communiqué paru dans *la Revue* du 28 février « informait le public que M. le procureur des Prêtres du Sacré-Cœur (procure à Bavay, Nord) et l'Institut missionnaire Saint-Clément, Viry-Châtillon (Seine-et-Oise), n'avaient reçu aucune autorisation de Mgr l'évêque pour quêter dans le diocèse par lettres ou prospectus accompagnés d'un mandat-carte ».

Malgré cet avis, de nombreux prospectus, de même origine, accompagnés de chèques postaux, ont été envoyés à travers le diocèse. Ce fait constitue un véritable abus de la charité chrétienne. Mgr l'évêque rappelle une fois de plus aux fidèles qu'aucune quête ne peut être faite, de quelque manière que ce soit, par des étrangers au diocèse *sans une autorisation spéciale et écrite de sa main.*

(1) *Revue du diocèse d'Annecy* (21. 11. 35).

Lois nouvelles.

RÉCLAME FINANCIÈRE

Fonctionnaires et dignitaires de la Légion d'honneur

LOI DU 11 JANVIER 1936 (1)

ARTICLE UNIQUE. — Seront punis d'une amende de 500 francs à 3 000 francs et de un à six mois d'emprisonnement ou de l'une de ces deux peines seulement, les fondateurs, les directeurs ou gérants de sociétés ou d'établissements à objet commercial, industriel ou financier, qui auront fait ou laissé figurer le nom d'un ancien membre du gouvernement, d'un fonctionnaire ou ancien fonctionnaire ou d'un membre de la Légion d'honneur, avec mention de sa qualité, sur tous prospectus, annonces, tracts, réclames ou documents quelconques, publiés dans l'intérêt de l'entreprise qu'ils dirigent ou qu'ils se proposent de fonder.

Les mêmes peines seront applicables à tous banquiers ou démarcheurs qui auront fait usage desdits prospectus, annonces, tracts, réclames ou documents.

En cas de récidive, les peines ci-dessus prévues pourront s'élever à 10 000 francs d'amende et un an d'emprisonnement.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 11 janvier 1936.

ALBERT LEBRUN.

Par le président de la République :
Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
LÉON BÉRARD.

Documents parlementaires.

ÉDUCATION PHYSIQUE

1° Proposition de loi de M. Théodore Valensi (28. 11. 35)

Le 28 novembre 1935, M. THÉODORE VALENSI *a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition de loi ci-après, « tendant à la réglementation officielle de l'éducation physique », proposition qui a été renvoyée à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts (n° 5 640).*

EXPOSE DES MOTIFS

MESSIEURS,

Dans tous les pays d'Europe et même de l'univers, les gouvernements apparaissent particulièrement soucieux d'améliorer l'éducation physique en raison de tous les avantages sociaux et nationaux qui résultent de cette amélioration.

Des mesures semblent urgentes en France. Il convient d'apporter à l'organisation actuelle des sports des améliorations rationnelles et profondes.

PROPOSITION DE LOI

ART. 1er. — Est rendue obligatoire l'éducation physique scolaire (méthode Hébert ou méthode française de Joinville) avec contrôle médical payé par l'Etat.

ART. 2. — Est rendue obligatoire la natation scolaire dans toutes les régions où existent une rivière ou une piscine.

ART. 3. — Est rendu obligatoire l'athlétisme pour tous les scolaires ou universitaires à partir de seize ans (les jeudis après-midi pouvant être judicieusement employés à cet effet) après avis du médecin assermenté déclarant que les sports athlétiques peuvent être pratiqués sans crainte par l'étudiant.

ART. 4. — Sont incorporées dans certains examens (certificat d'études, brevet, certificat secondaire, baccalauréat) quelques épreuves physiques bien choisies (donnant des points supplémentaires).

ART. 5. — Est rendue obligatoire pendant la période des classes creuses la préparation militaire pour tous les jeunes gens de dix-huit à vingt ans, après avis du médecin spécifiant que le jeune homme peut faire un soldat.

ART. 6. — Est installé aux frais de l'Etat (programme extraordinaire de chômage) dans tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement où les écoles sont plus nombreuses, un stade d'athlétisme modèle avec douches (pour les villes qui, évidemment, n'en sont pas encore dotées) et d'une piscine. L'entretien de ces stades et de ces piscines restera à la charge des départements, des communes et des sociétés. Dans chacun de ces chefs-lieux, l'Etat rétribuerait un professeur d'athlétisme et de natation.

2° Proposition de résolution de M. Alfred Lacourt (5. 12. 35)

Le 5 décembre 1935, M. ALFRED LACOURT *a déposé sur le bureau de la Chambre la proposition de résolution ci-après, « tendant à inviter le gouvernement à introduire dans les programmes scolaires l'obligation de l'enseignement de l'éducation physique », proposition renvoyée à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts (n° 5769).*

EXPOSE DES MOTIFS

MESSIEURS,

Il existe une organisation officielle de l'éducation physique, mais, pratiquement, une grande partie des écoles l'ignorent et ne reçoivent aucune directive. A l'école, quelques efforts isolés : les notions techniques sont enseignées, mais sont rarement appliquées.

L'éducation physique devrait être, dans nos écoles, contrôlée comme les autres matières. Il serait bon, à l'examen du certificat d'études, de prévoir une épreuve d'éducation physique non éliminatoire, bien entendu.

A qualités intellectuelles égales, l'enfant solide doit primer le débile et le chétif. Le premier est susceptible de mieux faire valoir ses qualités, le

(1) « Loi tendant à interdire de se prévaloir, dans un but de réclame financière, du titre d'ancien fonctionnaire ou des distinctions honorifiques de la Légion d'honneur. »

deuxième risque de voir ses études arrêtées ou gênées par la maladie.

Par ailleurs beaucoup de jeunes gens font du sport sans y avoir été entraînés dès l'enfance par une éducation physique progressive. De là de graves troubles dans leur santé.

Il faut donc organiser rationnellement l'éducation physique dès l'école primaire et la placer sous un contrôle médical. C'est là le but de la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RESOLUTION

La Chambre invite le gouvernement à prendre toutes mesures pour introduire dans les programmes scolaires l'obligation de l'enseignement de l'éducation physique, pour veiller à ce que cet enseignement soit réellement donné et fasse l'objet d'un contrôle médical.

Jurisprudence.

INDIGENCE ET LIBERTÉ SCOLAIRE

Bureau de bienfaisance. Familles dont les enfants fréquentent l'école libre. Exclusion des secours. Mesure générale. Illégalité.

En confiant aux bureaux de bienfaisance la répartition des secours à domicile, la loi du 7 frimaire an V a donné pour mission à ces organismes d'examiner, dans chaque cas particulier, la situation pécuniaire des postulants ;

Est donc entachée d'excès de pouvoir, sinon de détournement de pouvoir, la délibération excluant des secours à domicile, par une mesure d'ordre général, toutes les familles dont les enfants fréquentent une école payante.

CONSEIL D'ÉTAT (Contentieux).

(*Séance du 27. 7. 35.*)

Le CONSEIL D'ETAT, statuant au contentieux,

Section du contentieux, 3e et 4e sous-sections réunies ;

Sur le rapport de la 4e sous-section de la section du contentieux,

Vu la requête sommaire (1) et le mémoire ampliatif présentés pour la demoiselle Bourgeois (Marie-Marguerite), directrice de l'école Sainte-Marie, à Forest (Nord), ladite requête et ledit mémoire enregistrés au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat les 28 novembre 1934 et 4 janvier 1935 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler pour excès de pouvoir une délibération de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Forest, en date du 28 septembre 1934, d'après laquelle ceux qui enverraient leurs enfants dans des écoles payantes après l'âge d'admission dans les écoles communales seraient considérés comme n'ayant plus besoin des secours accordés ;

Ce faire, attendu que, cette mesure ayant déjà été envisagée lorsque l'ouverture d'une école privée à Forest fut annoncée avec l'indication qu'une rétribution mensuelle de 5, 10 ou 15 francs par élève serait demandée aux parents suivant leur situation de fortune, la direction de ladite école décida d'admettre gratuitement les enfants des familles indigentes ; que néanmoins la délibération attaquée a été prise ; que, d'une part, cette délibération est contraire aux dispositions de la loi du 7 frimaire an V, d'après lesquelles les bureaux de bienfaisance doivent secourir à domicile les nécessiteux, en examinant uniquement et individuellement leur situation pécuniaire et sans pouvoir exclure du bénéfice des allocations, par voie de réglementation générale, toute une catégorie de citoyens ; qu'au reste une affiche portant que les secours ne sont distribués que pour le nécessaire et non le superflu, ne saurait justifier la décision dont il s'agit, étant donné que les parents qui envoient leurs enfants à l'école privée ne versent qu'une très faible rétribution ou sont même dispensés de toute rétribution et ne peuvent de ce chef être considérés comme aisés ; que, d'autre part, la délibération susvisée viole les prescriptions de la loi du 28 mars 1882 sur la liberté de l'enseignement, en subordonnant l'attribution des secours au choix de l'école publique et en ayant pour but d'imposer ainsi un mode d'enseignement ; qu'enfin la délibération en question est entachée de détournement de pouvoir, les administrateurs du bureau de bienfaisance ayant eu en vue non d'accomplir leur mission d'assistance, mais de retirer des élèves à l'école privée, au moment de la rentrée scolaire ;

Vu la délibération attaquée ;

Vu, enregistrée comme ci-dessus, le 5 mars 1935, une lettre du préfet du Nord faisant connaître que le pourvoi a été communiqué au Bureau de bienfaisance de Forest, en la personne de son président ;

Vu, enregistrées comme ci-dessus, le 4 avril 1935, les observations présentées par le ministre de la Santé publique et aux termes desquelles ce ministre émet l'avis que la seule question qui se pose pour l'octroi de l'assistance est de savoir si le postulant se trouve dans les conditions d'indigence exigées par la loi ;

Vu les observations en réplique présentées pour la demoiselle Bourgeois, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 17 avril 1935 et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et, en outre, par celui que l'avis du ministre confirme la thèse de la requérante ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 7-14 octobre 1790 et 24 mai 1872 ;

Vu la loi du 7 frimaire an V, ensemble l'instruction ministérielle du 8 février 1823 ;

Ouï M. SAUVEL, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï Me DAVID, avocat de la demoiselle Bourgeois, en ses observations,

Ouï M. PARODI, auditeur, commissaire-adjoint du gouvernement, en ses conclusions ;

Considérant qu'en confiant aux bureaux de bienfaisance la répartition des secours à domicile la loi du 7 frimaire an V a donné pour mission à ces organismes d'examiner dans chaque cas particulier la situation pécuniaire des postulants ; qu'ainsi, en excluant par une mesure d'ordre général des secours à domicile toutes les familles dont les enfants fréquentaient une école payante la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Forest a méconnu les obligations qui lui étaient imposées par la loi précitée ; que, dès lors, et en admettant même que ladite décision n'ait pas été prise pour des motifs étrangers à l'intérêt du service, la demoiselle Bourgeois est fondée à soutenir qu'elle doit être annulée comme entachée d'excès de pouvoir ;

DÉCIDE :

ART. 1er. — La décision de la Commission administrative du bureau de bienfaisance de Forest, du 28 septembre 1934, est annulée.

ART. 2. — Les frais de timbre exposés par la demoiselle Bourgeois, qui s'élèvent à 20 francs, et ceux de la présente décision lui seront remboursés par le bureau de bienfaisance de Forest.

OBSERVATIONS. — Cette affaire est analogue à celle jugée le 16 janvier 1935 (*D. C.*, t. 33, col. 617-618). Elle comporte les mêmes observations. Dans la première espèce, en effet, le Bureau de bienfaisance avait réservé ses secours aux seuls enfants indigents fréquentant les écoles publiques, alors que dans la seconde il avait exclu des secours les enfants fréquentant les écoles libres. Dans les deux cas, les formules étaient différentes mais pratiquement identiques en leur fond. Elles devaient entraîner la même sanction.

J. R.

(1) N° 43 914.

Jurisprudence étrangère.

Le droit paroissial au Canada

M. Léo Pelland, avocat, écrit dans la *Semaine religieuse de Québec* (2. 5. 35) :

Nos tribunaux ont rendu, en ces derniers temps, quelques arrêts que les lecteurs de la *Semaine religieuse* doivent connaître, touchant le droit paroissial. Ces décisions se rapportent à la nature des paroisses, aux sources du droit paroissial et aux attributs prééminents de l'évêque diocésain en la matière.

Une fabrique ne saurait être mise en faillite.

Une fabrique peut-elle être mise en faillite ou peut-elle faire cession de ses biens ?

La Cour d'appel de la province de Québec a répondu négativement à cette double question, le 31 janvier 1935, dans l'affaire de Bricault et la Fabrique de Saint-Etienne de Montréal et l'affaire de la fabrique de Saint-Gabriel de Brandon *versus* Sarrazin. Neuf juges de la Cour d'appel se trouvent à avoir exprimé leur sentiment unanime là-dessus. Le tribunal d'appel a infirmé ainsi deux jugements de M. le juge Boyer, de la Cour supérieure.

Il résulte de cette jurisprudence que la loi des faillites ne s'applique pas aux fabriques paroissiales, pas plus qu'aux corporations municipales ou aux corporations scolaires. Les fabriques, dit la Cour d'appel, sont des « corps publics, constitués uniquement pour participer, dans la mesure et en la manière déterminées par la loi, la coutume et l'usage, à l'administration des biens de l'Eglise dans les paroisses » ; elles sont « régies par le droit public ou administratif tant ecclésiastique que civil » ; « étant ecclésiastiques plutôt que séculières », elles « ne sauraient être des corps politiques proprement dits » ; elles « diffèrent essentiellement des associations et des sociétés ».

On voit tout de suite quelle perturbation profonde le triomphe de la théorie contraire aurait apportée dans l'organisation paroissiale. Une fois les fabriques liquidées, par quoi seraient-elles remplacées ? La jurisprudence de la Cour d'appel met donc, fort heureusement, un terme à une théorie contraire à la loi des faillites, et qui ne laisse pas d'être absurde.

Application de la législation ecclésiastique dans le silence de la loi civile.

La Cour d'appel a aussi sanctionné à nouveau, dans deux causes récentes (Huet c. Véronneau et Bernard c. Lamontagne), un principe d'une extrême importance en droit paroissial. Dans le silence de la loi civile, la législation ecclésiastique doit être considérée comme une source formelle de notre droit paroissial. Il faut, toutefois, l'alléguer et l'établir par une preuve d'expertise.

L'affaire Huet et Véronneau soulevait la question de savoir si un marguillier sortant de charge pouvait être réélu marguillier du banc. La Cour supérieure (M. le juge Louis Cousineau) et la Cour d'appel se sont prononcées pour la négative, et elles ont appliqué, dans le silence de la loi civile, le texte suivant du *Rituel de Québec* de 1703 (Ordonnance n° 5 de Mgr de Saint-Vallier, p. 630) :

L'élection des marguilliers se fera tous les ans au temps désigné par nos statuts synodaux, de manière qu'il en sorte un et qu'il en soit élu un autre à sa place. *Ils ne pourront être continués plus de trois ans.* On prendra soin qu'ils ne sortent pas tous en même temps de charge, afin que les anciens puissent instruire celui qui sera nouvellement élu.

On a prouvé que ce texte était encore en vigueur. On a fait également, en l'espèce, la preuve d'un usage supplétif *ad hoc* dans toute la province de Québec. Mais la Cour d'appel a voulu sanctionner très clairement le principe qui veut que la législation ecclésiastique s'applique, en droit paroissial, quand la loi civile est muette sur la matière envisagée.

La Cour d'appel s'est divisée, mais sur un autre point. Interprétant toujours le texte de Mgr de Saint-Vallier, MM. les juges Rivard et Bond ont exprimé l'avis qu'un marguillier sortant du banc ne peut être, du moins *immédiatement*, réélu marguillier du banc. Les autres juges de la Cour d'appel n'ont pas fait cette restriction.

Dans l'autre cause, celle de Bernard et Lamontagne, il s'agissait uniquement de savoir où doivent être, et doivent rester, déposés les livres et les archives des fabriques.

Le marguillier en exercice, Lamontagne, a intenté une saisie-revendication au curé de la paroisse, l'abbé Bernard, en vue de saisir et transporter chez lui le coffre-fort de la fabrique et tout son contenu. Lamontagne alléguait sa qualité de marguillier en exercice et prétendait, sans plus, qu'il était le *seul dépositaire* des objets saisis-revendiqués.

Ici encore, la loi civile est absolument muette. Le soussigné, procureur de l'abbé Bernard, allégua et prouva l'existence d'une législation ecclésiastique statuant que les livres et les archives des fabriques doivent être et rester déposés dans une voûte ou dans un coffre-fort, au presbytère de la paroisse (*Discipline du diocèse de Québec*, de feu le cardinal E.-A. Taschereau, 2e édition, 1895, au mot « Archives » ; décrets 646 et 647 du premier Concile plénier de Québec de 1909 ; décrets 84 et 85 du Synode de Québec de 1923). Une preuve supplémentaire d'usage fut faite également dans le même sens.

En première instance, M. le juge Gibsone a formulé plusieurs considérants d'où il résulte que le marguillier en exercice ne pouvait prétendre, pas plus que le curé, à la possession physique exclusive des livres et des archives ; il a maintenu quand même la saisie-revendication, en ajoutant, cependant, que le marguillier en exercice devait déposer les livres et les archives là où la fabrique le déciderait. M. le juge Gibsone, on le voit, mettait de côté la législation ecclésiastique.

Ce jugement a été renversé en appel. La Cour d'appel a jugé que c'est là matière de régie interne, régie par les lois ecclésiastiques et l'usage prouvés en l'espèce ; que le transport des livres et des archives à chaque changement de marguillier est impossible ; que tous les livres et les archives doivent naturellement se trouver là où se transigent les affaires et l'administration des biens de la fabrique, c'est-à-dire au presbytère.

La Cour d'appel ne s'est pas prononcée directement sur les droits et les pouvoirs du marguillier en exercice, quant à l'administration ; cette question ne se posait pas. Toutefois, MM. les juges Dorion et Walsh, de la Cour d'appel, et M. le juge Gibsone lui-même, de la Cour supérieure, démontrent qu'il est impossible de mettre le curé de côté à ce sujet. L'administration des fabriques est intimement liée à celle du culte, au témoignage

de M. le juge Gibsone, et l'administration du culte relève du curé seul, toujours d'après M. le juge Gibsone, qui interprétait la preuve faite. Il en résulte que ni le curé ni le marguillier en exercice ne peuvent prétendre à une possession physique exclusive des livres et des archives. C'est justement la raison pour laquelle les livres et les archives doivent être et rester déposés à un endroit central, où tous les officiers intéressés ont accès. Et M. le juge Walsh note opportunément à ce propos que ce n'est pas la coutume des villes, des banques et des grandes institutions financières de laisser leurs officiers comptables apporter chez eux les livres et les archives de ces institutions. Comme le dit enfin M. le juge Dorion, il doit y avoir accord entre le curé et le marguillier en exercice sous ce rapport.

Léo Pelland,
avocat.

Réponses ministérielles.

Bourses d'enseignement

Concours commun des bourses pour l'enseignement secondaire en 1934. Candidats (ens. second. ; ens. prim.); candidats reçus ; bourses effectivement accordées; montant total des bourses attribuées.

Du *J. O.*, 17. 7. 35, déb. parl., Chambre, p. 2074 :

13129. — M. Philippe Serre *demande à* M. le ministre de l'Education nationale *quel a été, pour les différentes séries du concours des bourses nationales, communes aux enseignements primaire et secondaire :* 1° a) *le nombre des candidats aux bourses d'enseignement secondaire en* 1934 ; b) *le nombre des candidats admis en* 1934 ; c) *le nombre des candidats ayant bénéficié effectivement d'une bourse en* 1934 ; d) *le montant total des bourses attribuées à ces candidats pour l'année scolaire* 1934-1935 ; e) *la note à partir de laquelle ces candidats ont été déclarés admis, en* 1935, *par la Commission d'examen (pour les différents centres d'examen chefs-lieux d'académies)* ; 2° *mêmes questions pour les candidats aux bourses d'enseignement primaire.* (Question du 4 juin 1935.)

Réponse. — *a*) Nombre de candidats au concours commun des bourses pour l'enseignement secondaire en 1934 : 9 894 ; pour l'enseignement primaire : 34 352 (17 315 en 1re série, 17 037 en 2e série) ; *b*) nombre des candidats reçus en 1934 : pour l'enseignement secondaire, 3 168 ; pour l'enseignement primaire, 11 562 (5 829 en 1re série, 5 733 en seconde série) ; *c*) nombre des candidats ayant effectivement obtenu une bourse pour l'enseignement secondaire : 1 978 ; pour l'enseignement primaire : 8 990 (dont 2 880 pour bourses pour ordre) ; *d*) montant total des bourses attribuées aux candidats du concours commun : pour l'enseignement secondaire, 2 193 659 francs ; pour l'enseignement primaire, 4 256 700 fr.; *e*) 33 pour 100 des candidats inscrits ont été admis dans chacun des départements, sous réserve d'avoir obtenu au moins la moyenne des points.

Enseignement primaire

Distributions de prix. Volumes offerts par des groupements politiques. Mention publique du groupement donateur. Neutralité scolaire.

Du *J. O.*, 30. 11. 35, déb. parl., Chambre, p. 2267 :

13726. — M. de Juigné *demande à* M. le ministre de l'Education nationale *s'il est permis de donner, lors d'une distribution des prix dans une école communale, des volumes en annonçant aux élèves qu'ils sont offerts par une section locale ayant un caractère politique et en désignant cette section par sa nuance politique, exemple : prix offert par la section radicale, ou par la section socialiste, ou par la section d'Action française, ou par la section des Jeunesses patriotes, ou par la section des Croix de feu.* (Question du 16 août 1935.)

Réponse. — Par souci de la neutralité scolaire, les autorités académiques et scolaires peuvent demander qu'au cours d'une distribution de prix les prix offerts par tel ou tel groupement ne portent pas la mention de ce groupement, afin que l'école reste entièrement et toujours au-dessus des luttes politiques.

Enseignement secondaire

Coût avant la gratuité de la classe de sixième. Coût dans les années qui ont suivi. Crédits pour la construction de nouveaux bâtiments.

Du *J. O.*, 30. 11. 35, déb. parl., Chambre, p. 2267 :

13804. — M. Montillot *demande à* M. le ministre de l'Education nationale : 1° *quel a été pour l'Etat, le coût de l'enseignement secondaire, dans l'année qui a précédé la création de la gratuité pour la classe de* 6e ; 2° *quel a été, dans les années qui ont suivi, avec en regard, pour chaque exercice, le nombre des classes gratuites ;* 3° *quels crédits ont été employés pour la construction de nouveaux établissements d'enseignement secondaire, depuis le début du régime de la gratuité ;* 4° *quels crédits sont actuellement en prévision pour la construction d'établissements d'enseignement secondaire.* (Question du 4 septembre 1935.)

Réponse. — Coût de l'enseignement secondaire dans l'année qui a précédé la création de la gratuité (année 1929), 399 387 619 francs ; coût de l'enseignement secondaire : année 1930, 438 676 717 francs (gratuité de la classe de 6e à partir du 1er octobre 1930) ; année 1931, 501 446 813 francs (gratuité de la classe de 5e à partir du 1er octobre 1931) ; année 1932, 512 240 340 francs (gratuité de la classe de 4e à partir du 1er octobre 1932) ; année 1933, 527 940 136 francs (gratuité de toutes les classes secondaires à partir du 1er octobre 1933) ; année 1934, 520 778 479 francs ; année 1935, 518 103 384 francs. Les augmentations de dépenses indiquées par le relevé ci-dessus pour les années 1930 à 1933 ne proviennent que pour une faible part de l'institution de la gratuité. L'accroissement de la population scolaire pendant ces quatre années correspond surtout à la forte natalité des années qui ont immédiatement suivi la fin de guerre. D'autre part, les très fortes augmentations de dépenses constatées en 1930 et 1931 s'expliquent par le relèvement progressif des traitements des fonctionnaires. Inversement, les compressions budgétaires opérées en 1934 et 1935 se traduisent par des diminutions de dépenses, bien que le nombre des élèves bénéficiant de la gratuité n'ait pas cessé de s'accroître ; 3° et 4°, aucun crédit pour subventions aux villes n'a été inscrit aux budgets de 1934 et 1935 ; 50 millions sur le plan d'outillage national avaient été accordés par le Parlement pour la construction par l'Etat du lycée Camille-Sée et pour l'achèvement du lycée Jules-Ferry. Actuellement, le département de l'Education nationale dispose sur le plan d'exécution des grands travaux contre le chômage de 150 millions affectés à la construction par l'Etat de cinq lycées situés dans la région parisienne. On doit ajouter que la création de ces nouveaux établissements avait été arrêtée dans un plan d'ensemble, antérieur à l'institution de la gratuité.

Lycées et collèges de garçons. Nombre : 1° des professeurs en exercice ; 2° des élèves inscrits au 5. 11. 34. Dépenses afférentes au personnel pour 1934.

Du *J. O.*, 17. 7. 35, déb. parl., Chambre, p. 2074 :

13254. — M. Robert Jardillier *demande à* M. le ministre de l'Education nationale : 1° *quel était au 5 novembre* 1934 *le nombre de professeurs en exercice dans les classes secondaires des lycées de garçons d'une part, des collèges de l'autre ;* 2° *quel était à la même date dans les lycées de garçons d'une part, dans les collèges de garçons de l'autre, le nombre des élèves inscrits dans les classes secondaires ;* 3° *quelles ont été, pour l'année budgétaire* 1934, *les dépenses afférentes au personnel pour chacune*

de ces catégories d'établissements. (Question du 18 juin 1935).

Réponse :

Établissements	Nombre de professeurs en exercice au 5 novembre 1934 dans les classes secondaires.	Nombre des élèves inscrits au 5 novembre 1934 dans les classes secondaires.	Dépenses afférentes au personnel pour l'année budgétaire 1934.
			francs
Lycées de garçons.	3 814	65 256	215 007 053
Collèges de garçons.	2 106	27 183	87 724 481

Élections municipales

Electeur inscrit sur la liste d'une section de commune. — Eligibilité dans une autre section.

Du *J. O.*, 28. 6. 35, déb. parl. Sénat, p. 761 :

3195. — M. Demellier, *sénateur, demande à* M. le ministre de l'Intérieur *si, dans une commune divisée en sections électorales (art.* 11 *de la loi du* 5 *avril* 1884), *un citoyen patenté, inscrit sur la liste électorale d'une section, est éligible dans une autre section de la même commune.* (Question du 7 juin 1935.)

Réponse. — Conformément à l'article 31 de la loi du 5 avril 1884, sont éligibles au Conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle des contributions directes ou justifiant qu'ils devraient y être inscrits au 1er janvier de l'année de l'élection, âgés de vingt-cinq ans accomplis ; est donc éligible dans une commune sectionnée le candidat inscrit au rôle des patentes dans une quelconque des sections (Conseil d'Etat, 23 février 1889).

Assurances sociales

Assuré en chômage. Cessation de la garantie de chômage. Procédé pour le payement des cotisations.

Du *J. O.*, 10. 5. 35, déb. parl., Chambre, p. 1647 :

12695. — M. Appourchaux *demande à* M. le ministre du Travail : 1° *comment un assuré social en état de chômage peut se mettre en mesure de compléter à ses frais les cotisations à partir du moment où la garantie chômage ne joue plus, étant donné que, d'une part, les conditions et le décompte de cette garantie sont à tel point compliqués que seul un technicien très averti peut s'y reconnaître, que, d'autre part, le versement facultatif doit, pour être valable, être effectué avant la fin du trimestre correspondant et qu'enfin ni le service ni la caisse, qui établissent ces décomptes avec six ou neuf mois de retard, n'avertissent l'assuré de l'épuisement de ce droit ;* 2° *s'il ne serait pas possible de mettre à l'étude un procédé plus compréhensible pour les assurés.* (Question du 1er avril 1935.)

Réponse. — Aux termes des dispositions combinées de l'article 21 de la loi sur les assurances sociales et de l'article 91 du règlement général d'administration publique du 25 juillet 1930 modifié par le décret du 15 avril 1932, les assurés susceptibles de bénéficier en cas de chômage total du versement de la double contribution prévu à l'article 21 de ladite loi ne peuvent obtenir l'inscription de ce versement à leur compte que pour un total de quatre-vingts jours ouvrables par période de douze mois. Dans ces conditions, il y a lieu de distinguer les trois cas suivants : 1er cas : si l'assuré, au cours des trois trimestres précédant celui où il est encore ou à nouveau en chômage, a chômé par manque de travail pendant au moins quatre-vingts jours ouvrables, il lui appartient, en vue de conserver ses droits, d'effectuer le versement de la double contribution correspondant à sa catégorie pour les journées de chômage qui ne donnent plus lieu à l'application des dispositions ci-dessus rappelées. Ce versement doit être opéré avant la fin du trimestre où s'est produit le chômage. Toutefois, si l'assuré, au cours des trois trimestres précédents, a accompli des journées de travail salarié ou a bénéficié d'indemnités journalières de maladie ou de repos pour maternité, il a intérêt, avant de procéder audit versement, à demander au service départemental ou interdépartemental s'il a effectivement épuisé son droit au versement prévu à l'article 21 susvisé. Au cas où son droit ne serait pas épuisé, il lui suffirait de se conformer aux indications concernant le deuxième cas ci-après ; 2e cas : si l'assuré, au cours des trois trimestres précédant celui où il est encore ou à nouveau en chômage, a chômé moins de quatre-vingts jours ouvrables par manque de travail, il lui appartient, pour maintenir ses droits, de procéder comme suit à la fin du dernier trimestre de chômage : il mentionnera sur son feuillet trimestriel d'assurance-maladie, avant de le déposer dans un bureau de poste ou au service des assurances sociales (ce dépôt devant être effectué dans les dix jours qui suivent la fin de la période de validité du feuillet), qu'il s'engage à payer les cotisations à acquitter pour les journées de chômage qui ne donneraient plus lieu au versement prévu à l'article 21 de la loi. Cette déclaration sera signée et datée par l'assuré ; elle devra indiquer l'office public de placement auquel il a été inscrit en dernier lieu ainsi que la date de son inscription à cet office. Le service départemental ou interdépartemental des assurances sociales aura à provoquer, dans ce cas, l'envoi d'urgence par l'office de placement de l'attestation de chômage du modèle n° 26 et calculera les versements complémentaires qui devront éventuellement être opérés par l'intéressé tant pour l'assurance-maladie que pour l'assurance-vieillesse. Il fera connaître à celui-ci le montant de ces versements en lui adressant un duplicata du dernier feuillet trimestriel périmé et éventuellement de la dernière carte périmée pour l'apposition des timbres correspondant à la période de chômage, et en l'invitant à déposer ces duplicata dans les dix jours. La déclaration dont il s'agit permettra à l'assuré de bénéficier éventuellement des prestations après régularisation de son compte, comme si les versements complémentaires avaient été acquittés au cours du trimestre du chômage ; 3e cas : si l'assuré, au cours des trois trimestres précédant celui du chômage, n'a pas chômé, et s'il remplit les conditions d'immatriculation et de versement lui donnant droit au bénéfice de l'article 21 de la loi, il n'y a pas lieu pour lui de se préoccuper d'effectuer des versements en vue d'éviter de perdre ses droits.

Secrétaires de mairie

Femme ou fille d'un conseiller ou d'un maire. Conditions requises.

Du *J. O.*, 30. 11. 35, déb. parl., Chambre, p. 2287 :

14201. — M. Maurice Thorez *demande à* M. le ministre de l'Intérieur *si un conseiller municipal ou un maire a la possibilité d'employer dans la commune où il est élu sa femme ou sa fille au titre de secrétaire de mairie.* (Question du 9 novembre 1935.)

Réponse. — Rien n'empêche la femme du maire ou d'un conseiller municipal d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie, mais à condition qu'elle ne perçoive, à ce titre, aucune rémunération et notamment le traitement qui est prévu au budget communal. Elle ne saurait le faire moyennant rétribution, car, sous le couvert de sa femme, le maire ou le conseiller pourrait toucher le traitement de secrétaire de mairie. En ce qui concerne la fille, deux cas paraissent devoir être à considérer : premier cas, la fille vit sous le toit de son père. Il y a lieu de l'assimiler à la femme du maire ou du conseiller ; deuxième cas, elle a une habitation séparée (du fait du mariage, par exemple) et des intérêts distincts de ceux de son père. Sa nomination au poste de secrétaire de mairie n'est peut-être pas irrégulière. Mais en l'absence de tout texte légal ou réglementaire, c'est à la juridiction administrative saisie d'une réclamation contre une nomination de cette espèce qu'il appartiendrait de se prononcer souverainement.

ANNÉE 1935

Bilan pour la France

III — POLITIQUE INTÉRIEURE

(Suite) (1)

La Franc-Maçonnerie.

Le 11 janvier, le groupe interparlementaire de défense contre l'action maçonnique — constitué le 5 juillet 1934, sous la présidence du Dr Georges Cousin, député de Paris — crée l'Union antimaçonnique de France.

Nous citons les principaux passages de la déclaration qui fut adoptée par l'Assemblée constitutive, le 1er mars 2935 :

On a dit à juste titre : Nous ne sommes pas en République, nous sommes en Franc-Maçonnerie. Sous la domination cachée de cette secte, tout ce qui fait le génie de notre race a été systématiquement détruit, le désordre sciemment répandu dans les institutions, les mœurs et les esprits.

La justice, les moyens d'existence, la vie même des citoyens sont livrés à la canaille exécutrice des basses besognes du pouvoir secret.

Les libertés politiques et sociales auxquelles, à travers les siècles, nos pères ont été si jalousement attachés, sont aujourd'hui anéanties :

La liberté de conscience, par le favoritisme des loges ;

La liberté du travail, la liberté du commerce, par les spéculations de la haute finance internationale ;

L'indépendance du pays livrée en pâture aux intrigues des internationales maçonniques.

Français !

Vous avez dans le sang le culte de l'honneur et vous vivez dans la corruption ;

Vous aspirez au calme labeur dans le bonheur d'une paix durement achetée et vous êtes les jouets des agioteurs de la fortune anonyme et vagabonde ;

Vous avez, sous tous les régimes, défendu par tous les moyens votre idéal de justice et vous vivez sous le règne du bon plaisir d'une faction irresponsable.

... Le régime maçonnique est le pire des gouvernements parce qu'il est occulte et donc sans contrôle et sans frein ; en cinquante ans il a glissé du sectarisme au favoritisme, du favoritisme à l'oppresssion, de l'oppression au crime !

La société de pensée s'est transformée en maffia ! (2)

Le bureau est ainsi composé :

MM. François Saint-Maur, G. Gautherot et Viellard, sénateurs ; Dr Cousin, Coutel, René Dommange, Elsaesser, Philippe Henriot, Parès, de Saint-Just, Xavier Vallat et Ybarnégaray, députés ; Le Provost de Launay, d'Andigné, conseillers municipaux, etc.

Le Comité directeur :

Dr Cousin, président ; Robert Vallery-Radot, vice-président ; Salle, trésorier ; Lucien Souchon, secrétaire général.

Le 2 juin, à Paris, assemblée générale de la Fédération nationale catholique. Au programme : organisation dans la poursuite de la lutte contre la Franc-Maçonnerie.

Le 5 juillet, Congrès des Loges de la région parisienne ; rejette l'alliance immédiate avec les partis d'extrême gauche ; admet la présence occulte de la Franc-Maçonnerie dans les organisations du Front populaire ; élit au Conseil national des hommes favorables au mouvement vers l'extrême gauche.

Le 9 septembre, à Paris, convent du Grand-Orient de France (9-14 septembre) ; rétablit les relations avec la Loge « le Droit divin » ; demande le resserrement du recrutement ; pleins pouvoirs sont donnés au Conseil de l'Ordre quant aux choix des moyens, lieux et circonstances de l'extériorisation de la Franc-Maçonnerie ; propose l'abrogation de la loi Falloux, l'interdiction de l'enseignement au clergé.

Le 28 décembre 1935, l'amendement Dommange sur la suppression de la Franc-Maçonnerie en France est repoussé à la Chambre des députés par 417 voix contre 104, sur 521 votants.

Cet amendement tendait à insérer, après l'article 1er (§ 3) du projet de loi concernant « les groupes de combat et milices privées », un nouvel alinéa ainsi conçu :

4° Ou qui exercent leur activité, en totalité ou en partie, d'une manière clandestine ou secrète, ou dont les associés s'imposent de n'importe quelle façon l'obligation de dissimuler à l'autorité publique, totalement ou partiellement, les manifestations de leur activité sociale, et cachent notamment aux pouvoirs publics leurs statuts et règlements, la liste de leurs associés, l'indication des différentes charges et des personnes qui les exercent, l'objet des réunions, les écrits ou publications de l'association (1).

IV — COLONIES FRANÇAISES

Janvier.

7 janvier. — Les accords de Rome délimitent les frontières entre la Libye et les colonies françaises limitrophes, et entre l'Erythrée et la Côte française des Somalis. — Par ces accords sont prorogées les conventions tunisiennes du 28 mars 1896 (*D. C.*, t. 33, col. 147-151).

18 janvier. — Sur la Côte française des Somalis, dans la région de Dikil-Lac Abbe, un groupe de pilleurs Assaïmaras, venus d'Ethiopie, massacre l'administrateur Albert-Julien Bernard, 16 milliciens et 80 indigènes (t. 33, col. 444).

26 janvier. — Le croiseur français *Jeanne-d'Arc* prend possession de l'île de Clipperton — îlot situé dans

(1) Cf. *D. C.*, t. 35, col. 253-256, 378-384, 441-448.
(2) Cf. *Journal des Débats*, 2. 4. 1935.

(1) Cf. *Journal Officiel*, Déb. parl., Chambre, 28. 12. 1935, col. 2872-2877.

l'océan Pacifique, au large des côtes de l'Amérique centrale, reconnue terre française par arbitrage du roi d'Italie, le 28 janvier 1931.

Février.

1er février. — A Sétif (Algérie), bagarres entre des tirailleurs indigènes, des agents de police et des musulmans ; 2 morts, 5 blessés, cafés saccagés, 6 arrestations.

23 février. — Décret du président du Conseil organisant le Haut Comité méditerranéen et de l'Afrique du Nord (*Journal Officiel*, 24. 2. 1935).

25 février. — A Mostaganem (Algérie), manifestation de chômeurs à la suite d'une décision du maire tendant à modier la façon dont la commune donne du travail aux chômeurs et à instituer une sorte de roulement dans leur emploi.

Mars.

4 mars. — Voyage en Algérie de M. Marcel Régnier, ministre de l'Intérieur, qui étudie sur place les cause du malaise algérien et les mesures qui s'imposent pour y remédier (4-16 mars).

5 mars. — A Scherktum (Cambodge), le poste français « Le Roland » est attaqué par des Moïs insoumis ; huit tirailleurs sont massacrés et deux officiers français gravement blessés.

15 mars. — L'avion du gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, M. Edouard Renard, ayant à bord le gouverneur, sa femme, cinq officiers ou sous-officiers, s'écrase au sol (Congo belge) ; tous les passagers sont tués (t. 33, col. 1 084).

30 mars. — Décret du ministre de l'Intérieur réprimant les manifestations contre la souveraineté française en Algérie (*J. O.*, 5. 4. 1935).

Avril.

13 avril. — A Paris, clôture de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer (3. 12. 1934-13. 4. 1935) ; demande la réorganisation des services du ministère des Colonies, comportant la création d'un secrétariat général permanent qui assurerait la continuité à notre politique impériale, l'organisation d'un service de documentation et de statistique, d'une inspection générale de l'agriculture, d'un Comité scientifique de recherches, l'adaptation du Conseil supérieur des colonies aux nécessités actuelles, la création d'un organisme central minier ; étudie la création d'un fonds national pour l'outillage public de la France d'outre-mer, l'organisation du crédit public et du crédit privé.

30 avril. — Décrets du ministre des Colonies nommant M. Marcel Peyrouton gouverneur général des colonies et le maintenant en service détaché dans ses fonctions actuelles de résident général à Tunis, et nommant M. François Reste, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française.

Juin.

5 juin. — Décret du ministre des Colonies portant réorganisation de la justice indigène en Afrique occidentale française (*J. O.*, 10-12. 6. 1935).

30 juin. — Décret du ministre des Colonies réorganisant la justice française en Afrique équatoriale française (*J. O.*, 5. 7. 1935), modifié par le décret du 8. 10. 1935 (*J. O.*, 13. 10. 1935).

Juillet.

9 juillet. — A Paris, réunion du Haut Comité méditerranéen (9-19 juillet) ; préconise une politique de liaison plus étroite et permanente entre les organismes d'informations politiques du protectorat de Tunisie et du Maroc avec le gouvernement général de l'Algérie, et entre ces trois organismes et la présidence du Conseil, tant au point de vue de la sécurité que de la coordination des efforts concernant la politique indigène en Afrique du Nord, constate la nécessité d'harmoniser la production métropolitaine et d'assurer à l'Afrique du Nord des débouchés plus importants avec nos colonies et les pays étrangers.

19 juillet. — Loi tendant à l'approbation de la convention réglant les rapports entre la France et la Chine relativement à l'Indochine française et aux provinces chinoises limitrophes, signée à Nankin le 16. 5. 1930, et de l'accord complémentaire signé à Nankin le 4. 5. 1935 (*J. O.*, 20. 7. 1935).

Août.

25 août. — Décret du ministre des Colonies relatif à l'accession aux droits de citoyen français des indigènes de l'Afrique occidentale française (*J. O.*, 28. 8. 1935 ; *rectificatif*, *J. O.*, 2.-3. 9. 1935).

Septembre.

2 septembre. — Le gouvernement autorise la création du Crédit colonial pour le financement des grands travaux de mise en valeur des territoires coloniaux.

5 septembre. — Décret du ministre des Colonies portant création d'un Comité d'action colonisatrice et de paysannat indigène (*J. O.*, 7. 9. 1935).

21 septembre. — Décret du ministre de l'Intérieur par lequel M. Georges-Jacques Le Beau, préfet de Seine-Inférieure, est nommé gouverneur général de l'Algérie, en remplacement de M. Jules Carde, admis à la retraite.

Octobre.

26 octobre. — Translation au Maroc des cendres du maréchal Hubert Lyautey.

Décembre.

22 décembre. — A Fort-de-France (Martinique), fêtes du tricentenaire du rattachement des Antilles et de la Guyane à la France, auxquelles participe une délégation de la métropole conduite par M. Albert Sarraut (22-26 décembre).

26 décembre. — Décret du ministre des Colonies donnant au Conseil supérieur des colonies la dénomination de Conseil supérieur de la France d'outre-mer et portant réorganisation de cette assemblée (*J. O.*, 29. 12. 35).

29 décembre. — A Cayenne, fêtes du tricentenaire du rattachement de la Guyane à la France.

V — POLITIQUE EXTÉRIEURE

Janvier.

1er janvier. — Dans sa réponse aux vœux du corps diplomatique, le chancelier Hitler déclare : « Nulle part ailleurs qu'en Allemagne le besoin de paix ne peut se faire plus fort... ; ce pays ne réclame des autres nations que la même reconnaissance et la même estime qu'il leur montre lui-même. Avec sa politique, qui repose inébranlablement sur ces principes, l'Allemagne sera toujours un garant sûr de la paix. » (*D. C.*, t. 33, col. 73-74.)

7 janvier. — M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères de France, est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI, qui lui remet les insignes de grand-croix de l'Ordre de Pie-IX (t. 33, col. 154-159).

— Le même jour, MM. Pierre Laval et Benito Musso-

lini signent les accords franco-italiens (t. 33, col. 137-154, 463-512). — Le 22 mars, par 555 voix contre 9, la Chambre française vote le projet de loi portant approbation des accords. — Le 26 mars, ratification à l'unanimité par le Sénat. — Le même jour, promulgation d'une loi portant approbation du traité entre la France et l'Italie pour le règlement de leurs intérêts en Afrique.

13 **janvier.** — Plébiscite de la Sarre : pour l'union à l'Allemagne, 477 119 voix, soit 90,08 pour 100 ; pour le *statu quo*, 46 513 voix, soit 8,87 pour 100 ; pour l'union à la France, 2 124 voix, soit 0,4 pour 100 (t. 33, col. 387-438). — Le 15 janvier, discours du chancelier Hitler : « Une injustice de quinze ans approche de sa fin... Nous voulons voir dans cet acte du 13 janvier un premier pas et un pas décisif dans la voie qui mène peu à peu à la réconciliation de ceux qui, il y a vingt ans, par suite de la fatalité et des insuffisances humaines, sont entrés en chancelant dans la lutte la plus épouvantable et la plus stérile de tous les temps... Après que sera accompli le retour de la Sarre, le Reich allemand ne posera plus aucune exigence territoriale à la France... Notre désir à tous, c'est que cette fin allemande d'une si triste injustice puisse contribuer à la pacification de l'humanité européenne. Car, si grande et si absolue que soit notre résolution de lutter pour assurer à l'Allemagne l'égalité des droits, aussi grande est notre volonté de ne pas nous dérober ensuite aux tâches nécessaires en vue d'instituer une sincère solidarité des nations en face des dangers et de la détresse du temps présent (t. 33, col. 403-408). — Le 11 février, à Rome, signature d'un accord franco-allemand concernant l'incorporation du territoire de la Sarre dans le territoire douanier allemand. — Le 18 février, à Naples, signature des accords franco-allemands relatifs au changement de régime dans le territoire de la Sarre. — Le 22 février, à la Chambre des députés, vote du projet de loi tendant à l'approbation des accords franco-allemands signés à Naples le 18 février. — Le 27 février, ratification par le Sénat et publication de la la loi tendant à l'approbation de ces accords. — — Le 16 mai, à Rome, les ambassadeurs de France et d'Allemagne procèdent à l'échange des instruments de ratication de l'accord signé à Naples.

14 **janvier.** — Le gouvernement de l'Irak crée une légation à Paris.

31 **janvier.** — A Londres, MM. P.-E. Flandin et Pierre Laval, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, confèrent avec M. R. MacDonald, premier ministre ; sir John Simon, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères ; MM. Anthony Eden, lord du sceau privé, et Stanley Baldwin, lord président du Conseil, sur la limitation des armements et la sécurité (31 janvier-4 février) (t. 33, col. 451-463).

Février.

3 **février.** — A Londres, signature des accords franco-britanniques (t. 33, col. 451-463). — Le 4 février, allocution radiodiffusée de M. Flandin, président du Conseil, qui expose la signification et la portée de l'accord.

20 **février.** — A Paris, signature d'un accord commercial franco-belge.

21 **février.** — A Paris, réception du chancelier d'Autriche Kurt Schuschnigg et du baron Egon Berger-Waldenegg, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, en visite officielle en France (t. 33, col. 588-596).

24 **février.** — A Munich, discours du chancelier Hitler : le monde doit oublier les treize années qui se sont écoulées avant l'avènement du régime national-socialiste ; l'Allemagne est prête à toute collaboration à condition qu'on n'exige d'elle rien de déshonorant, sinon ce sera le recours à la force, la lutte homme contre homme.

Mars.

1er **mars.** — Publication à Londres du *Livre Blanc* anglais destiné à préfacer les demandes d'accroissement de crédits pour l'armée, la marine et l'aviation (t. 33, col. 771-806).

11 **mars.** — Le gouvernement allemand notifie aux attachés de l'air français et italien l'organisation de l'aviation militaire allemande ; même notification avait été faite le 9 mars à l'attaché de l'air anglais.

15 **mars.** — La Chambre des députés vote la prolongation de la durée du service militaire par 354 voix contre 215 (t. 33, col. 806-823).

16 **mars.** — A Berlin, promulgation d'une loi rétablissant le service militaire obligatoire et portant l'effectif de l'armée à 36 divisions sur le pied de paix, et proclamation du gouvernement au peuple allemand annonçant que le Reich reprend désormais sa liberté d'action dans le domaine des armements (t. 33, col. 859-864).

17 **mars.** — A Paris, MM. G. Theunis, président du Conseil de Belgique, Paul Hymans, Emile Francqui et Camille Gutt, confèrent avec MM. Flandin, Laval, Germain-Martin et Marchandeau sur la défense des monnaies du bloc-or contre la spéculation et sur les questions franco-belges relevant des affaires étrangères.

18 **mars.** — Note du gouvernement anglais adressée au Reich pour protester contre le rétablissement du service militaire obligatoire en Allemagne.

20 **mars.** — Au Sénat, débat sur la menace allemande et la défense nationale ; M. Flandin déclare qu'il s'en tiendra à l'application de l'article 40 de la loi du 31. 3. 28 (maintien de la classe sous les drapeaux) ; il est approuvé par 263 voix contre 21 (t. 33, col. 824-846).

21 **mars.** — Le gouvernement français adresse une protestation au gouvernement du Reich et saisit le Conseil de la S. D. N. du rétablissement du service militaire obligatoire en Allemagne.

— Note du gouvernement italien à l'Allemagne protestant contre la dénonciation unilatérale du traité de Versailles.

— Le gouvernement allemand déclare irrecevables les arguments présentés par la France et l'Italie.

23 **mars.** — Le gouvernement polonais fait remettre à M. von Neurath, ministre des Affaires étrangères du Reich, une déclaration exposant que la décision relative au service militaire obligatoire crée une complication dans la situation politique internationale.

25 **mars.** — Vote par la Chambre des députés, par 453 voix contre 11, du projet de loi relatif à l'organisation de la défense passive.

29 **mars.** — A Paris, M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, s'entretient avec M. Pierre Laval des problèmes touchant l'Europe orientale.

30 **mars.** — A Paris, Congrès national de la Confédération nationale des anciens combattants ; résolutions sur le rapprochement des anciens combattants de tous les pays.

Avril.

6 **avril.** — Le général Maurin, ministre de la Guerre, adresse aux gouverneurs militaires, aux commandants de région et aux commandants supérieurs un

ordre général sur le maintien de la classe sous les drapeaux.

9 avril. — Le gouvernement français adresse au Conseil de la S. D. N. un mémorandum faisant suite à la requête du 20 mars qui demandait une réunion extraordinaire du Conseil de la S. D. N. pour examiner la situation créée par la loi allemande du 16 mars 1935.

10 avril. — Ouverture de la conférence de Stresa (10-14 avril), à laquelle assistent MM. Mussolini, Flandin et MacDonald représentant les gouvernements italien, français et anglais. Examen de la situation générale européenne créée par la répudiation unilatérale allemande des clauses militaires du traité de Versailles. L'accord est complet. Voici le texte de la déclaration finale : « Les trois puissances, dont la politique a pour objet le maintien collectif de la paix dans le cadre de la S. D. N., constatent leur complet accord pour s'opposer par tous les moyens appropriés à toute répudiation unilatérale des traités susceptible de mettre en danger la paix de l'Europe. Elles agiront à cet effet en étroite et cordiale collaboration. »

17 avril. — A Rome, visite de 2 000 anciens combattants français (17-22 avril) pour remettre au Soldat inconnu italien la croix de guerre et la médaille militaire.

— A Genève, M. Pierre Laval fai adopter à l'unanimité, moins la voix du Danemark, par la S. D. N., le projet de résolution soumis par la Grande-Bretagne, l'Italie et la France condamnant la politique allemande de répudiation unilatérale des traités.

20 avril. — Le gouvernement allemand fait remettre une note de protestation à Paris, à Londres, à Rome et aux Puissances signataires de la condamnation morale votée à Genève le 17 avril.

24 avril. — A Vintimille, M. Louis Marin, ministre d'Etat de France, accueille, au nom du gouvernement, le cardinal Eugenio Pacelli, légat du Pape, aux fêtes de clôture du jubilé de Lourdes (t. 33, col. 1166).

25 avril. — Le *News Letter*, organe officiel du parti travailliste national, publie un article de M. R. MacDonald sur l'Allemagne, la paix et Stresa, où il affirme que « l'Allemagne a détruit le chemin de la paix, qui, par sa faute, est aujourd'hui tout environné de terreur ».

29 avril. — Le gouvernement allemand ordonne la mise en chantier de 12 sous-marins de 250 tonnes.

Mai.

1er mai. — A Berlin, fête du travail ; le chancelier Hitler fait appel à la foi allemande et déclare : « Nous allons au-devant de temps difficiles, mais l'Allemagne ne veut ni la guerre ni une mauvaise paix. »

2 mai. — A Paris, signature d'un traité d'assistance mutuelle franco-soviétique (t. 33, col. 1471-1474).

— A Londres, à la Chambre des Communes, débat sur la situation européenne ; M. R. MacDonald déclare que la base de la politique britannique doit rester établie, à tout prix, sur l'entente actuelle avec la France et l'Italie.

9 mai. — A Paris, signature d'un accord franco-belge pour les travailleurs frontaliers.

10 mai. — A Rome, visite d'une escadrille de trois avions français sous les ordres du général Denain, ministre de l'Air (10-14 mai).

— A Varsovie, M. Laval, ministre des Affaires étrangères de France, s'entretient avec le colonel Joseph Beck des principales questions d'ordre général et particulier intéressant les deux gouvernements et de l'organisation collective de la sécurité en Europe orientale (10-11 mai).

13 mai. — A Rome, signature des conventions concernant l'établissement de lignes de navigation aérienne et remplaçant les accords franco-italiens de Turin du 10 mars 1929.

— A Moscou, M. Laval, ministre des Affaires étrangères de France, s'entretient avec Staline, Molotov et Litvinov (13-15 mai) sur l'accord d'assistance mutuelle signé le 2 mai 1935 (t. 33, col. 1485).

15 mai. — A Bruxelles, Congrès de l'Union douanière européenne (t. 33, col. 1486).

— A Vienne, Congrès de l'Union paneuropéenne (t. 33, col. 1674).

21 mai. — Discours-programme radiodiffusé du chancelier A. Hitler sur la politique étrangère du Reich : attaques contre la politique passée et présente de la France et de l'U. R. S. S.; résumé, en treize points, de la politique extérieure du Reich ; il réclame la possibilité de la revision des traités, le maintien de l'armée allemande au chiffre décidé, la suppression de la propagande antihitlérienne à l'étranger ; il se déclare partisan de l'amitié avec la France et la Pologne, de la suppression des armes offensives, des pactes de non-agression, du pacte aérien.

24 mai. — Le gouvernement anglais demande au Reich des explications au sujet du discours prononcé par le chancelier Hitler, le 21 mai. — Le 5 juin, réponse du gouvernement allemand.

31 mai. — Le gouvernement allemand fait remettre à Londres, à Paris, à Rome et à Bruxelles, un mémorandum tendant à démontrer que le pacte franco-soviétique du 2 mai 1935 est contraire au Covenant de la S. D. N. et bouleverse les dispositions de Locarno. — Le 25 juin, réponse du gouvernement français.

Juin.

1er juin. — A Paris, assemblée constitutive du Comité central franco-baltique, sous la présidence de M. Paul Bastid.

— La légation de France à Nankin est élevée au rang d'ambassade.

9 juin. — A Bruxelles, assemblée de l'Union internationale des associations pour la S. D. N. (t. 34, col. 63).

11 juin. — A Londres, à la réunion de la Légion britannique, discours du prince de Galles qui déclare : « Je pense qu'il n'y aurait aucun corps, aucune association d'hommes, plus qualifié que nous pour tendre une main amicale aux Allemands ; les légionnaires ont combattu les Allemands pendant la guerre, mais nous avons tout oublié de ces combats. »

12 juin. — A Londres, publication d'un manifeste « Pour la paix et la reconstruction », signé par une trentaine de personnalités, parmi lesquelles M. Lloyd George, lord Snowden, lord Lothian, et préconisant, dans le domaine international, un renouveau des efforts pour le désarmement.

18 juin. — A Londres, signature du traité naval anglo-allemand, accordant à la flotte allemande un tonnage égal à 35 pour 100 de celui de la marine anglaise.

26 juin. — A Paris, M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, confère avec M. Laval de la situation politique européenne.

28 juin. — A Londres, un referendum officieux organisé par lord Robert Cecil aux fins de savoir si le peuple est favorable à la paix donne les résultats suivants : l'Angleterre doit-elle rester membre de la S. D. N. ? 11 millions de oui et 350 000 non. Etes-vous favo-

rables à une réduction des armements par un accord international ? 10 millions de oui et 862 000 non.

Juillet.

1er juillet. — A Paris, conférence internationale des anciens combattants (t. 34, col. 192).

6 juillet. — A Cassel, Congrès des anciens combattants allemands ; il célèbre la libération des « chaînes » de Versailles.

10 juillet. — S. S. Pie XI confère à M. A. Lebrun, président de la République française, le grand collier de l'Ordre suprême du Christ.

23 juillet. — A Vannes, Congrès national des prêtres anciens combattants (PAC) ; adresse un appel à tous les camarades des pays ex-belligérants pour qu'ils travaillent à l'établissement de la paix dans la justice (t. 34, col. 319-320).

Septembre.

2 septembre. — A Bruxelles, Congrès de la Fédération interalliée des anciens combattants (F. I. D. A. C.) ; vœux en faveur de la paix universelle (t. 34, col. 573).

15 septembre. — A Nuremberg, discours du chancelier Hitler : « L'Allemagne a retrouvé sa santé, l'ordre intérieur et extérieur..., le but de l'armée n'est pas de menacer la liberté d'un Etat quelconque, mais de sauvegarder la paix de l'Allemagne. »

Octobre.

21 octobre. — L'Allemagne quitte officiellement la S. D. N.

30 octobre. — Décret du ministre de la Justice modifiant l'art. 36 de la loi du 29. 7. 1881 sur la liberté de la presse (offense aux chefs d'Etats étrangers, chefs de gouvernements étrangers et ministres des Affaires étrangères d'un gouvernement étranger) (*J. O.*, 2-3. 11. 1935).

Novembre.

1er novembre. — En Allemagne, entrée en vigueur du service militaire obligatoire.

3 novembre. — A Lyon, Journée d'amitié franco-soviétique ; discours de MM. Edouard Herriot, Paul Vaillant-Couturier et Pierre Cot ; M. Herriot se déclare ami du peuple soviétique et de ses dirigeants, exalte la politique de paix du gouvernement des Soviets et salue les immenses progrès économiques et culturels de l'U. R. S. S.

27 novembre. — A Paris, constitution d'un Comité « France-Allemagne », sous la présidence du commandant L'Hôpital.

Décembre.

9 décembre. — A Londres, ouverture de la conférence navale, sous la présidence de sir Samuel Hoare. — Mais, le 20 décembre, la conférence s'ajourne au 6 janvier 1936.

21 décembre. — A Madrid, signature de l'accord commercial franco-espagnol.

23 décembre. — A Paris, signature d'un accord commercial entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

31 décembre. — Le cardinal Luigi Maglione, pro-nonce apostolique à Paris, présente au président A. Lebrun les vœux du corps diplomatique, soulignant la nécessité d'une paix équitable.

— Message du chancelier Hitler à l'armée : le Reich est de nouveau libre et fort ; le mot d'ordre pour 1936 doit être : En avant pour la paix, l'honneur et la force de la nation.

— Message radiodiffusé du Dr Joseph Goebbels, ministre de la Propagande du Reich : l'année 1935 fut une année historique qui comptera dans l'histoire comme l'année de la libération allemande ; les trois grandes dates des principales victoires allemandes sont : 13. 1. 1935, retour de la Sarre au Reich ; 16. 3. 1935, proclamation de la souveraineté militaire de l'Allemagne ; 18. 6. 1935, pacte naval avec l'Angleterre (1).

VI — ANNÉE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Janvier.

21 janvier. — M. Alexandre Guilliermond, prof. à la Sorbonne, lauréat du « Prix Lasserre », en 1931, est élu membre de l'Académie des sciences, section de botanique (*D. C.*, t. 33, col. 445-446).

31 janvier. — A l'Académie française, discours de réception du duc Maurice de Broglie. Réponse de Louis Barthou (décédé le 9. 10. 1934), lue par M. Maurice Paléologue (t. 33, col. 362-379, 530-543).

Février.

1er février. — M. Henri Maspéro, professeur au Collège de France, est élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (t. 33, col. 573).

2 février. — Le sculpteur Paul Gasy est élu membre de l'Académie des beaux-arts (t. 33, col. 573).

5 février. — M. Albert Goris est élu membre de l'Académie de médecine, section de pharmacie (t. 33, col. 575).

12 février. — Le Dr Camille Guérin est élu membre de l'Académie de médecine (t. 33, col. 701).

13 février. — Décrets du ministre des P. T. T. relatifs à l'organisation des postes de radiodiffusion d'Etat et à l'institution d'un Conseil supérieur de la radiodiffusion (t. 34, col. 813-819).

14 février. — Mme Garola, directrice de la station agronomique d'Eure-et-Loir, est élue membre de l'Académie d'agriculture ; c'est la première femme qui fait partie de cette Académie.

16 février. — Le peintre Jacques-Emile Blanche, est élu membre de l'Académie des Beaux-Arts, section de peinture (t. 33, col. 763).

25 février. — A l'Académie des sciences, M. Louis Lumière présente le premier film donnant aux spectateurs l'impression du relief.

26 février. — Le Dr Octave Crouzon est élu membre de l'Académie de médecine, section de médecine générale (t. 33, col. 767).

Mars.

1er mars. — M. Louis Bréhier est élu membre libre non résidant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (t. 33, col. 956).

2 mars. — M. Georges Pagès est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section d'histoire et de géographie (t. 33, col. 956-957).

— L'amiral Julien Lacaze est élu membre de l'Académie des beaux-arts (t. 33, col. 956).

7 mars. — M. le chanoine Francis Vincent est nommé recteur de l'Université catholique de l'Ouest (t. 33, col. 958).

9 mars. — M. Armand Albert-Petit est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section de morale (t. 33, col. 959).

---

(1) Le fait le plus saillant de l'année diplomatique et internationale 1935 a été sans contredit le conflit italo-abyssin. *La Documentation Catholique* consacrera ultérieurement un dossier spécial à cette grave question.

— Colette (pseudonyme de Mme Henry de Jouvenel) est élue membre de l'Académie de langue et de littérature françaises de Bruxelles, en remplacement de la comtesse de Noailles (t. 33, col. 959).

10 mars. — A Notre-Dame, première conférence de Carême du R. P. Pinard de La Boullaye.

12 mars. — Le professeur André Mayer est élu membre de l'Académie de médecine, section des sciences biologiques (t. 33, col. 960).

23 mars. — M. Emile Aubry est élu membre de l'Académie des beaux-arts, section de peinture (t. 33, col. 1087).

25 mars. — M. Gaston Fayet est élu membre de l'Académie des sciences, section d'astronomie (t. 33, col. 1088).

28 mars. — A l'Académie française, élections de MM. André Bellessort, Claude Farrère, Jacques Bainville (t. 33, col. 1288).

Avril.

23 avril. — A Lyon, Congrès des Sociétés savantes (t. 33, col. 1356).

24 avril. — A Nice, Congrès de l'association Guillaume-Budé (t. 33, col. 1356).

26 avril. — A Paris, première émission de télévision au ministère des P. T. T.

Mai.

4 mai. — A Paris, séance constitutive de l'Union internationale de lutte contre le cancer.

10 mai. — M. Adolphe Lods est élu membre de l'Académie des inscriptions (t. 33, col. 1423-1424).

18 mai. — M. René Baschet est élu membre libre de l'Académie des beaux-arts (t. 33, col. 1675).

21 mai. — Le professeur Louis J. Tanon est élu membre de l'Académie de médecine, section d'hygiène (t. 33, col. 1677).

26 mai. — A Paris, célébration du 60e anniversaire de la fondation de l'Institut catholique.

Juin.

1er juin. — M. Henri Leriche est élu membre de l'Académie des beaux-arts, section de gravure (t. 34, col. 58).

3 juin. — Décret du ministre de l'Education nationale approuvant les nouveaux statuts de l'Institut des hautes études internationales.

11 juin. — Le prof. Cyrille Jeannin est nommé membre de l'Académie de médecine, section de chirurgie (t. 34, col. 64).

15 juin. — Sur le parvis de Notre-Dame, représentation du *Vray Mistère de la Passion* (t. 34, col. 122).

— M. Jean Lépine est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (t. 34, col. 122).

— Le peintre Fernand Sabatté est élu membre de l'Académie des beaux-arts, section de peinture (t. 34, col. 122).

17 juin. — Fête du IIIe centenaire de la fondation de l'Académie française (t. 34, col. 23-44, 123).

18 juin. — Décrets du ministre de l'Education nationale modifiant le statut organique du Collège de France et relatif à l'autonomie financière et à la personnalité civile du Collège de France.

— Le prof. Maurice Villaret est élu membre de l'Académie de médecine, section de médecine (t. 34, col. 123).

20 juin. — A l'Académie française, discours de réception du maréchal Franchet d'Esperey ; réponse de M. Abel Bonnard (t. 34, col. 41, 131-159).

21 juin. — A Paris, Congrès international des écrivains révolutionnaires (t. 34, col. 125).

22 juin. — M. Paul Tirard est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, section de législation (t. 34, col. 125-126).

24 juin. — Le vice-amiral Georges Durand-Viel est élu membre de l'Académie des sciences, section de géographie et de navigation (t. 34, col. 127).

26 juin. — M. Edouard Herriot est reçu docteur *honoris causa* de l'Université d'Oxford, section de droit civil.

27 juin. — Décret du ministre de l'Education nationale nommant M. Célestin Bouglé directeur de l'Ecole normale supérieure.

Juillet.

4 juillet. — M. André Suarès reçoit le grand prix de littérature de l'Académie pour 1935.

9 juillet. — Le prof. Félix Terrien est élu membre de l'Académie de médecine, section de chirurgie (t. 34, col. 253).

10 juillet. — A Paris, assemblée générale de l'Union astronomique internationale (t. 34, col. 253-254, 320).

24 juillet. — A Paris, signature d'une convention franco-turque tendant au développement des relations intellectuelles et universitaires entre les deux pays.

26 juillet. — Loi relative à l'exercice de la médecine et de l'art dentaire.

Septembre.

5 septembre. — L'Académie française achève la 8e édition du *Dictionnaire* de la langue française, à laquelle elle travaillait depuis le 5. 11. 1885.

15 septembre. — A Paris, premier Congrès international de philosophie scientifique (t. 34, col. 703).

Octobre.

1er octobre. — A Paris, session de l'Institut international de philosophie du droit et de sociologie juridique (t. 34, col. 827).

3 octobre. — Publication du manifeste des intellectuels français pour la défense de l'Occident au sujet de la guerre italo-éthiopienne et des sanctions. — Le 5 octobre, réplique de nombreux intellectuels de gauche. — Le 18 octobre, publication d'un manifeste des intellectuels et écrivains catholiques pour la justice et la paix.

12 octobre. — A Nancy, Congrès des jurisconsultes catholiques (t. 34, col. 830-831).

15 octobre. — Premier numéro du *Correspondant*, nouvelle série, sous la direction de M. le chanoine Joseph Reymond (t. 34, col. 1110-1113, et t. 35, col. 269-271).

25 octobre. — Séance publique annuelle des cinq Académies (t. 34, col. 1022, 1104-1109).

Novembre.

7 novembre. — A l'Académie française, réception de M. Jacques Bainville ; réponse de M. Maurice Donnay (t. 34, col. 899-928).

8 novembre. — Premier numéro de *Vendredi*, « hebdomadaire littéraire, politique et satirique fondé sur l'initiative d'écrivains et de journalistes et dirigé par eux. » ; formule : « D'André Gide à Jacques Maritain. Des intellectuels qui ont rallié la Révolution aux intellectuels catholiques qui ont maintenu le parti de la liberté » ; directeur : André Chamson. M. Jacques Maritain cesse sa collaboration après le deuxième numéro.

9 novembre. — Le baron Ernest Seillière est élu secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

21 novembre. — MM. Louis Gillet et Georges Duhamel

sont élus membres de l'Académie française (t. 34, col. 1212).

26 novembre. — Le Dr Fernand Lemaître est élu membre de l'Académie de médecine, section de chirurgie et accouchements (t. 34, col. 1214).

27 novembre. — Célébration du 60e anniversaire de la fondation de l'Institut catholique de Paris (t. 34, col. 1155-1176).

Décembre.

2 décembre. — M. Charles Pérez est élu membre de l'Académie des sciences, section d'anatomie et de zoologie (t. 35, col. 56-57).

3 décembre. — Le Dr Pierre-Antonin Clerc est élu membre de l'Académie de médecine, section de médecine (t. 35, col. 57).

4 décembre. — Le « Prix Femina » est attribué à Mme Claude Silve pour son roman *Bénédiction* ; M. Jacques Debû-Bridel obtient le « Prix interallié » pour son roman *Jeunes ménages* (t. 35, col. 58).

5 décembre. — Le « Prix Goncourt » est attribué à M. Joseph Peyré pour son roman *Sang et lumières*, et le « Prix Théophraste-Renaudot » à M. François de Roux pour son premier roman *Jours sans gloire* (t. 35, col. 58).

6 décembre. — M. Louis Halphen est élu membre de l'Académie des inscriptions (t. 35, col. 59).

9 décembre. — Le « Prix Lasserre » pour la littérature est attribué à M. Edouard Dujardin (t. 35, col. 61).

10 décembre. — Le « Prix Nobel » de chimie est remis aux professeurs français : M. et Mme Frédéric Joliot-Curie.

11 décembre. — Le médecin inspecteur général Rouvillois est élu premier président de l'Académie de chirurgie, qui comptera 90 membres titulaires et 40 associés.

13 décembre. — Le prof. Maurice Gaudefroy-Demombynes est élu membre de l'Académie des inscriptions (t. 35, col. 63).

19 décembre. — Séance publique annuelle de l'Académie française ; rapports de M. René Doumic, secrétaire perpétuel, sur les concours littéraires, et de M. André Chaumeix sur les prix de vertu (t. 34, col. 1226-1241).

L'Académie septentrionale.

L'Académie septentrionale a été fondée à Paris le 15 janvier 1935.

Cette nouvelle institution a pour but de constituer une liaison intellectuelle de meilleure compréhension entre les bénéficiaires de la culture septentrionale.

Elle compte parmi ses membres fondateurs : S. Exc. Mgr Chollet, archevêque de Cambrai ; le R. P. Dom Cabrol, Abbé mitré de Farnborough ; M. le chanoine Detrez, chapelain de Notre-Dame de la Treille ; M. Paul Claudel, ex-ambassadeur de France à Bruxelles ; Gabriel Hanotaux et G. Lenôtre, de l'Académie française ; les généraux Mordacq et de Bellaigue ; MM. Tabart-Robert, préfet de Belfort ; André Billy, Maurice Maeterlinck, de l'Académie royale de Belgique ; Pierre Mille, J.-H. Rosny, André Obey, le bâtonnier Payen, Maxence van der Meersch, etc.

On remarquera son caractère international, la nationalité française n'étant pas exigée de ses membres.

Un bureau de dix membres a été élu : directeur, M. Tabart-Robert ; chancelier perpétuel, M. le chanoine Destrez.

VII — QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Janvier.

2 janvier. — Décret du ministre des Finances nommant M. Jean Tannery gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Clément Moret, nommé gouverneur honoraire.

— Décret du ministre des Pensions relatif à la fusion de l'Office national des mutilés, combattants et victimes de la guerre et de l'Office national des pupilles de la nation (*D. C.*, t. 33, col. 232-234).

3 janvier. — Le 21 décembre 1934, mise en liquidation judiciaire de la Société Citroën. Passif d'un milliard. Le 3 janvier 1935, les usines ont rouvert. Mais, sur 22 000 ouvriers, 2 700 seulement ont été réembauchés. Le gouvernement s'est refusé à intervenir pour renflouer l'affaire.

5 janvier. — A Roanne, fin de la grève du textile, qui durait depuis le 12 novembre 1934.

— A Trith-Saint-Léger (Nord), du 5 janvier au 18 février, grève de 2 000 ouvriers métallurgistes.

8 janvier. — Le ministère Flandin dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi « fixant les conditions dans lesquelles des accords professionnels peuvent être rendus obligatoires en période de crise ». Son but : régler la production et accorder production et consommation. La discussion de ce projet, engagée le 12 février à la Chambre des députés, s'est poursuivie au cours de plusieurs séances pour aboutir le 5 mars à son adoption, par 333 voix contre 54 (t. 33, col. 1664-1673). — Le 7 mars, au Sénat, dépôt du projet de loi voté par la Chambre.

18 janvier. — Décret du ministre de l'Agriculture prohibant certains cépages.

24 janvier. — Le tribunal correctionnel de Meaux acquitte le mécanicien Daubigny, conducteur du rapide Paris-Strasbourg, qui télescopa l'express Paris-Nancy à Pomponne, le 23. 12. 1933, et causa 200 morts (t. 33, col. 447).

25 janvier. — Vote par la Chambre, par 450 voix contre 122, du projet de loi élevant de 10 à 15 milliards le plafond des bons du Trésor. — Le 29 janvier, ratification par le Sénat, par 243 voix contre 16. — Le 31 janvier, loi tendant à autoriser des émissions du Trésor (5 milliards).

Février.

11 février. — 2 000 métallurgistes des Forges de Neuves-Maisons (M.-et-M.) font grève du 11 février au 20 mars.

22 février. — Un violent cyclone ravage la côte du Sud-Ouest, des Basses-Pyrénées à la Bretagne, ainsi que l'Isère et les deux Savoies (22-24 février).

23 février. — Circulaire du ministre du Travail relative au plan des grands travaux contre le chômage.

Mars.

17 mars. — Décret du ministre de l'Agriculture portant codification des textes législatifs concernant l'organisation et la défense du marché du blé.

18 mars. — A Paris, session du Comité confédéral national de la C. G. T. (t. 33, col. 1086).

22 mars. — Loi fixant le statut des grands mutilés de guerre (t. 33, col. 1057-1058).

29 mars. — Loi relative au statut professionnel des journalistes (t. 33, col. 946-948).

30 mars. — Loi sur la protection de la main-d'œuvre nationale (t. 33, col. 1058-1059).

Avril.

13 **avril.** — A Paris, clôture de la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer (3. 12. 1934-13. 4. 1935) (t. 33, col. 1295).

14 **avril.** — A Marcheprime, déraillement du rapide Pyrénées-Côte d'Argent ; 4 morts, 16 blessés.

18 **avril.** — A Nice, 190 postiers, qui avaient commencé un mouvement de grève pour protester contre la compression du personnel, sont suspendus de leurs fonctions.

Mai.

1er **mai.** — Chômage partiel ; aucun incident grave.

9 **mai.** — A Paris, signature d'un accord franco-belge pour les travailleurs frontaliers.

23 **mai.** — Au Havre, le président Lebrun inaugure le paquebot géant *Normandie* et la nouvelle gare maritime.

— La Banque de France relève son taux d'escompte de 2 1/2 à 3 %, le taux des avances sur lingots d'or de 3 1/2 à 4 1/2 %, et celui des avances à trente jours de 2 5/8 % à 3 %. — Le 25 mai, le taux d'escompte passe de 3 à 4 %. — Le 28 mai, de 4 à 6 %. — Le 20 juin, la Banque de France ramène le taux d'escompte de 6 à 5 %. — Le 4 juillet, de 5 à 4 %. — Le 18 juillet, de 4 à 3 1/2 %. — Le 14 novembre, la Banque de France relève le taux d'escompte de 3 1/2 à 4 %. — Le 21 novembre, de 4 à 5 %. — Le 25 novembre, elle relève le taux d'escompte de 5 à 6 %, et celui des avances sur titres de 6 à 7 %. — Le 31 décembre, elle abaisse le taux d'escompte de 6 à 5 % (1).

Juin.

3 **juin.** — Arrivée à New-York du paquebot *Normandie*, qui bat le record et s'adjuge le « ruban bleu ».

21 **juin.** — Vote par la Chambre d'une proposition de loi tendant à supprimer les majorations annuelles de loyers concernant les locaux d'habitation et professionnels. Le 27 juin, la majoration de 15 % sur les loyers est supprimée par le Sénat.

24 **juin.** — A Paris, Congrès de la Chambre de commerce international (t. 34, col. 126-127).

Juillet.

10 **juillet.** — Au Bourget, inauguration des quatre premières lignes de la Compagnie « Air bleu » (Lille, Le Havre, Bordeaux et Strasbourg), destinées à desservir le réseau aérien postal intérieur. — Le 25 juillet, deux nouvelles lignes (Paris-Nantes et Paris-Toulouse) sont inaugurées.

— Loi instituant des dispositions transitoires pour l'ouverture du droit aux pensions de vieillesse et d'invalidité prévues par la loi sur les assurances sociales (t. 34, col. 361)

19 **juillet.** — A Paris, place de l'Opéra, manifestations du Cartel des services publics contre les décrets-lois ; 1 537 arrestations.

22 **juillet.** — A Angers, 27e session des Semaines sociales de France, consacrée à l'institution corporative (t. 34, col. 195-235).

Août.

5 **août.** — A Toulon, graves bagarres à la suite du meeting de protestation des ouvriers de l'arsenal contre les décrets-lois. — Le lendemain, émeute sanglante qui dure du 16 à 24 heures ; 2 morts, 50 blessés.

6 **août.** — A Brest, journée d'émeute ; les ouvriers de l'arsenal manifestent contre les récents décrets-lois ; ils donnent l'assaut à la sous-préfecture et remplacent le drapeau tricolore par un drapeau rouge ; violentes bagarres de 8 à 23 heures : un mort ; 150 blessés ; nouvelles bagarres le 7 août.

13 **août.** — Le tribunal correctionnel de Toulon prononce dix condamnations et trois acquittements contre les manifestants arrêtés au cours des émeutes du 8 août. — Le 17 août, treize nouvelles condamnations allant de vingt jours à cinq mois de prison.

Septembre.

11 **septembre.** — Congrès de la Fédération internationale des Syndicats chrétiens des chemins de fer et des tramways (t. 34, col. 702).

24 **septembre.** — A Issy-les-Moulineaux, Congrès de la Confédération générale du travail unitaire (C. G. T. U.) ; A Paris, Congrès national de la Confédération générale du travail (C. G. T.) ; l'unité syndicale rompue en 1920 est reconstituée (t. 34, col. 765-766).

25 **septembre.** — A Orléans, Congrès national antialcoolique de la Croix d'Or (t. 34, col. 766).

27 **septembre.** — A Nantes, Congrès national de la natalité (t. 34, col. 766-767).

29 **septembre.** — Dans tous les ports, tentative de grève générale de vingt-quatre heures par les dockers pour protester contre l'emploi de bateaux citernes pour le transport du vin.

Octobre.

21 **octobre.** — A Paris, Congrès international des mines, de la métallurgie et de la géologie appliquée (t. 34, col. 958).

28 **octobre.** — Décret-loi modifiant le régime des assurances sociales (t. 34, col. 1008-1016, 1117-1140, 1189-1194). — Le 30 octobre, décret-loi modifiant le régime des assurances sociales (régime applicable aux assurés de l'agriculture) (t. 34, col. 1194-1200).

Novembre.

12 **novembre.** — Une crue formidable du Rhône et de ses affluents inonde le Lyonnais et surtout la Provence ; dégâts considérables.

14 **novembre.** — A Fourvoirie, un glissement de terrain anéantit une partie de la distillerie de la Grande-Chartreuse.

— Du 14 au 26 novembre, grève de 3 000 ouvriers des forges et aciéries de la marine de Saint-Chamond.

Décembre.

27 **décembre.** — Fusion de la Fédération générale de l'enseignement (90 000 adhérents) et de la Fédération des syndicats unitaires de l'enseignement (4 000 adhérents).

28 **décembre.** — A Paris, Congrès des Fédérations nationales fédérée et autonome des fonctionnaires ; se prononce en faveur de l'unité syndicale (t. 35, col. 187).

Les décrets-lois.

Une loi du 8 juin 1935 (*Documentation Catholique*, t. 33, col. 1591-1592) accordait au gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et la reprise de l'activité économique.

Du 4 juillet au 30 octobre 1935, M. Pierre Laval,

(1) C'est pour défendre sa réserve d'or que la Banque de France a dû, à plusieurs reprises, relever le taux de l'escompte. En effet, au cours de l'année 1935, l'encaisse-or est passée de 80 milliards à 66 milliards.

président du Conseil, promulgua plusieurs centaines de décrets-lois. Ceux-ci portent les dates des 4, 16, 25, 26 et 27 juillet ; 8, 9, 10 et 28 août ; 17 et 21 septembre ; 23 et 30 octobre.

La Documentation Catholique a reproduit le texte des principaux décrets-lois : cf. t. 34, col. 161-190, 237-249, 277-295, 681-698, 737-764, 873-888, 997-1016, 1117-1140, 1189-1200 ; t. 35, col. 280-318, 364-378, 421-439.

Le chômage en 1935.

A la date du 21 décembre 1935, le nombre des chômeurs inscrits était de 432 666 dans les fonds de chômage et de 572 dans sept bureaux de bienfaisance, soit au total 433 238, dont 347 783 hommes et 85 455 femmes.

L'an dernier, pendant la semaine correspondante de décembre, on avait compté 404 772 chômeurs inscrits dans les fonds de chômage et 160 dans trois bureaux de bienfaisance, soit 404 932 au total. Par comparaison avec ce dernier chiffre, il y aurait eu en 1935 une augmentation de 28 306 chômeurs inscrits.

En décembre 1935, il y avait 894 fonds de chômage en activité contre 776 en 1934, à la même époque (1).

ÉPHÉMÉRIDES

Mardi 7 janvier 1936.

Chine. — Une armée communiste incendie la ville de Yuan-Chéou, dans le Kouëi-Tcheou ; tandis que les communistes sont vaincus à Lan-Pan-Teng, dans le Sze-Tchouan, laissant 500 morts et 300 prisonniers.

Espagne. — *Madrid :* Décrets portant dissolution des Cortès, convocation d'élections générales pour le 16 février et rétablissement dans toute l'Espagne des garanties constitutionnelles supprimées en septembre 1934. — Le général Miguel Cabanellas, commandant de la garde civile, est destitué et remplacé par le général Sebastian Pozas Perea.

Suisse. — *Genève :* Deuxième session du Comité pour la répression internat. du terrorisme, nommé le 10. 12. 34 par le Conseil S. D. N. à la suite de l'assassinat du roi Alexandre Ier de Yougoslavie (7-15 janvier), sous la présidence du comte Carton de Wiart ; s'occupe de l'institution d'un tribunal criminel international auquel les parties contractantes pourraient déférer les accusés, au lieu de les juger par leurs propres tribunaux ou de les extrader.

— *Lausanne :* Mort de Philippe Bridel, né en 1852, pasteur à Paris de 1879 à 1887, prof. de philosophie à la Faculté de théologie libre de Lausanne pendant quarante ans ; études sur Kant, Spencer, Renouvier, Vinet, sur les relations de l'Eglise et de l'Etat.

Venezuela. — *Caracas :* Le gouvernement interdit toute manifestation sur la voie publique, annule les lois concernant les droits fonciers établies par feu le général J. V. Gomez, appelle sous les drapeaux les classes 1932, 1933 et 1934 pour un an, épure toutes les administrations publiques, congédie la plupart des fonctionnaires de l'ancien régime et rétablit la Constitution dans toute sa rigueur.

Mercredi 8 janvier.

France. — *Paris :* La Chambre criminelle de la Cour de cassation rejette le pourvoi formé par Me Georges Desbons contre l'arrêt de la Cour d'assises d'Aix qui prononça sa radiation le 19. 11. 35 lors du procès des Oustachis.

Allemagne. — *Fulda :* Conférence extraordinaire de l'épiscopat allemand sous la présid. du card. Adolf Bertram (8-9 janvier) ; examine les difficultés résultant de la tension qui existe entre l'Etat nationalsocialiste et l'Eglise, notamment les questions concordataires, les questions scolaires, les questions concernant l'organisation de la jeunesse postscolaire et celles concernant le mariage ; prépare et approuve plusieurs lettres pastorales collectives pour tous les catholiques et des directives pour le seul clergé et décide de continuer l'effort de réconciliation.

Etats-Unis. — *Washington :* Le vice-amiral Arthur J. Hepburn est nommé commandant en chef de la flotte, en remplacement de l'amiral J. M. Reeves.

Ethiopie. — *Addis-Abéba :* Le gouvernement adresse au secrétariat S. D. N. une nouvelle protestation contre l'emploi de gaz toxiques dans le secteur Nord par l'armée italienne et contre le bombardement d'ambulances de la Croix-Rouge à Dagga-Bour le 4 janvier.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le gouvernement refuse d'accorder à l'industrie minière des subventions qui permettraient l'augmentation de deux schillings réclamés par les Syndicats ouvriers

Grèce. — *Athènes :* Le roi Georges II approuve une décision du gouvernement concernant la réintégration des fonctionnaires révoqués après la sédition du 1. 3. 35.

Jeudi 9 janvier.

France. — *Paris :* La Banque de France abaisse le taux de son escompte de 5 à 4 %.

Allemagne. — *Potsdam :* Le général W. Freiherr von Fritsch, commandant en chef de l'armée du Reich, inaugure une nouvelle école de guerre.

Autriche. — *Vienne :* S. Em. le card. pro-nonce Enrico Sibilia présente les vœux de nouvel an du corps diplomatique au président W. Miklas (cf. *D. C.*, t. 35, col. 205).

Egypte. — *Le Caire :* Le Comité exécutif de l'Union générale des travailleurs décide la formation d'un parti travailliste parlementaire qui présentera des candidats aux prochaines élections.

Espagne. — *Madrid :* Signat. d'un accord de payements anglo-espagnol.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le Comité exécutif de la Fédération des travailleurs des mines décide de retarder la publication des avis de grève qui devaient entrer en vigueur le 27. 1. 36.

Vendredi 10 janvier.

France. — Loi sur les groupes de combat et milices privées (*J. O.*, 12. 1. 36). — Loi sur le port des armes prohibées (*J. O.*, 12. 1. 36). — Loi tendant à modifier l'art. 24 et à compléter l'alinéa 1er de l'art. 45 de la loi du 29. 7. 1881 sur la liberté de la presse (*J. O.*, 12. 1. 36).

— *Paris :* Le « Rassemblement populaire » (Ligue des droits de l'homme, Comité de vigilance des intellectuels, Comité mondial contre le fascisme et la guerre (Amsterdam-Pleyel), Mouvement d'action combattante, parti républicain rad. et rad.-soc., parti S. F. I. O., parti communiste, Union socialiste et républicaine, C. G. T. et C. G. T. U.) publie son programme de revendications immédiates. — Mort du bâtonnier Georges Guillaumin, né à Angoulême le 2. 6. 68, études aux lycées de Bordeaux et d'Angoulême, à la Faculté de droit de Paris, avocat à la Cour d'appel, prés. de la Conférence Molé-Tocqueville, 1896, capitaine, puis commandant attaché à l'état-major du général Mangin pendant la guerre, conseiller municipal du quartier du Roule, 30. 11. 19, vice-président du Conseil munic., 1920, prés. du même Conseil, 1925, bâtonnier, 1927, prés. du groupe de la Fédération républicaine.

Allemagne. — *Berlin :* Mgr Cesare Orsenigo, nonce apostolique, présente les vœux du corps diplomatique au Führer-chancelier A. Hitler, qui déclare : « Le peuple allemand souhaite sincèrement de vivre en paix et de collaborer avec les autres peuples » (cf. *D. C.*, t. 35, col. 197). — Décret de l'Office des devises du Reich relatif à la disposition des valeurs se trouvant à l'étranger.

Colombie. — Tremblement de terre dans le département de Narino ; le village de Lachorrera est enseveli dans des crevasses, les villages de Sapuyes, Alban et Pinzon sont détruits ; 226 victimes.

Cuba. — *La Havane :* M. Miguel Mariano Gomez est élu prés. de la République.

(1) D'après le *Journal Officiel*, 28. 12. 1935.

DOMINICAINE (République). — *Saint-Domingue :* Le Parlement adopte, à l'unanimité, un projet de loi changeant le nom de Saint-Domingue en celui de Ciudad Trujillo.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Signat. d'un traité de commerce entre les Etats-Unis et la Suisse. — Le président F. Roosevelt proroge d'une année l'existence du Fonds d'égalisation des changes et le droit qu'a l'exécutif de dévaluer le dollar jusqu'à 50 cents. — La Chambre des représentants vote, par 355 voix contre 58, le projet de loi tendant à payer aux anc. combattants américains le « bonus », qui s'élève à 3 500 millions de dollars.

RUSSIE. — *Moscou :* Ouverture de la deuxième session du Comité exécutif central de l'U. R. S. S., en présence de 500 délégués.

Samedi 11 janvier.

FRANCE. — D. (min. Fin.) modifiant le décret du 30. 7. 35 relatif aux modalités d'applicat. du prélèvement général de 10 % sur les dépenses publiques (*J. O.*, 16. 1. 36). — *Lille :* Mort de Mgr Henri Masquelier, né à Hem le 18. 10. 56, études au collège épiscopal de la Tombe et au Grand Séminaire de Cambrai, vicaire à Armentières, à Lille, à Notre-Dame de Roubaix, à Saint-Jacques de Douai, fondateur-directeur à Lille de *la Croix du Nord*, 21. 11. 89, collaborateur à *la Croix* de Paris, 1900-1913, pseudonyme « Cyr » ; chanoine honoraire de Cambrai, 2. 8. 1903, prélat de Sa Sainteté, 20. 6. 22. — *Paris :* « Message de Noël » du card. J. Verdier sur la guerre à proscrire, la solidarité internationale, les devoirs envers les patries et l'humanité, la mission de l'Eglise (cf. *D. C.*, t. 35, col. 213). — M. Albert Buisson (né à Issoire le 3. 5. 81, docteur en droit, entra au tribunal de commerce de la Seine, dont il est actuellement président honoraire, maire d'Issoire, prés. du Conseil général du Puy-de-Dôme, délégué du gouvernement à la Conférence internat. de Londres, 1924, et à la S. D. N., 1928 ; collaborateur à *la Revue des Deux Mondes ;* auteur de *Le chancelier Antoine Duprat*) est élu membre de l'Acad. des sciences morales et politiques, section de législation, en remplacement de Charles-Léon Lyon-Caen, décédé le 17. 9. 35.

Dimanche 12 janvier.

SAINT-SIÈGE. — Lettre apostolique *Quae in remotis* nommant S. Em. le card. J. Verdier légat pontifical pour la consécration de la cathédrale de Dakar.

ALLEMAGNE. — Dans toutes les églises protestantes confessionnelles de Prusse, lecture d'une proclamation des pasteurs s'élevant contre l'institution, par l'Etat, des commissions ecclésiastiques chargées de la direction de l'Eglise.

ETATS-UNIS. — Le cargo *Iowa* sombre pendant une tempête au point dit Peacock Spit, à l'embouchure du Columbia ; 35 morts.

ETHIOPIE. — Le général Rodolfo Graziani entreprend une vigoureuse offensive en Ogaden, dans le bassin du Ganale-Doria.

Lundi 13 janvier.

FRANCE. — Instruction (min. Fin.) pour l'applicat. des dispositions de l'art. 54 de la loi de finances du 31. 12. 35 et du décret du 11. 1. 36 (prélèvement sur les dépenses de personnel) (*J. O.*, 16. 1. 36 ; *rectificatif, J. O.*, 18. 1. 36). — Arrêté (min. Guerre) relatif à l'applicat. de l'art. 1er du décret du 23. 10. 35 portant réglementation de l'importation, de la fabrication, du commerce et de la détention des armes (*J. O.*, 16. 1. 35).

ALLEMAGNE. — *Sarrebrück :* Cérémonies commémoratives du premier anniversaire du rattachement de la Sarre au Reich ; Sarrelouis, englobant des communes environnantes, prend le nom de Saarlautern.

CANADA. — *Halifax :* Mort de Mgr Thomas O'Donnell, né au diocèse de Kerry (Irlande) le 16. 8. 74, curé de Sainte-Anne à Toronto, prélat de Sa Sainteté, 1. 5. 23, élu évêque de Victoria, 23. 12. 23, promu archev. tit. de Methymna et coadjuteur à Halifax, 24. 5. 29, archev. de Halifax, 26. 1. 31.

ETATS-UNIS. — *Washington :* La Cour suprême décide à l'unanimité que les 200 millions de dollars perçus par le gouvernement, sous forme de taxes à la transformation sur le riz et autres produits agricoles, devaient être remboursés.

GRÈCE. — *Athènes :* M. D. Balanos, min. de l'Instr. publique, refuse de réadmettre les professeurs d'Université mis à pied lors de la révolte de mars 1935 et donne sa démission.

POLOGNE. — *Varsovie :* Le tribunal régional condamne à mort Stefan Bandera, Lebed et Karpyniec, membres de l'O. U. N. (Organisation ukrainienne nationaliste) impliqués dans le meurtre du min. de l'Intérieur, M. Bronislaw Pieracki, le 15. 6. 34 ; deux autres accusés sont condamnés à la prison perpétuelle, un à quinze ans de détention, les six autres à huit ou sept ans de détention.

Mardi 14 janvier.

FRANCE. — D. (min. Guerre) par lequel le général Edmond-Louis Dosse, gouverneur militaire de Lyon, est nommé membre du Conseil supérieur de la Guerre, tout en conservant jusqu'à nouvel ordre le commandement de la 14e région (*J. O.*, 15. 1. 36). — Décrets (min. Marine) nommant le vice-amiral L.-A. Dubois inspecteur général des forces maritimes du Nord, du 1. 1. 36 au 4. 2. 36, le vice-amiral C.-J.-A. Drujon, inspecteur général des forces maritimes du Nord, du 4. 2. 36 au 31. 12. 36, le vice-amiral G.-A.-M.-J. Robert inspecteur général des forces maritimes de la Méditerranée pour 1936 ; nommant au grade de vice-amiral les contre-amiraux Jean-M.-Charles Abrial, Camille-Louis-Marie Cambon et Eugène-M.-J.-Maurice Laborde, et au grade de contre-amiral les capitaines de vaisseau André-A.-Abel Marquis, René-Emile Godfroy, Jacques-H.-Ch.-François Moreau et Camille-R.-P.-Henri Husson (*J. O.*, 16. 1. 36). — *Parlement :* Ouverture de la session ordinaire de 1936, la dernière de la 15e législature. — A la Chambre, discours de M. Maurice Le Corbeiller, qui remplace le doyen d'âge ; M. Fernand Bouisson est réélu prés. par 319 voix contre 68. — Au Sénat, discours de M. Emile-J.-Pierre Damecour, doyen d'âge.

BELGIQUE. — *Louvain :* L'archiduc Otto de Habsbourg passe son doctorat en droit à l'Université cath. sur sa thèse concernant la législation agricole dans les Etats danubiens.

CANADA. — *Charlottetown :* M. Thane A. Campbell, procureur général, est élu premier ministre de l'Ile-du-Prince-Edouard, en remplacement de M. Walter M. Lea, décédé le 10. 1. 36.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* 109e Conférence ecclésiastique d'Islington, où, sous la présid. du Rév. J. M. Hewitt, les évangélicalistes de l'Eglise anglicane délibèrent sur « l'Evangile de la grâce » ; le discours d'ouverture manifeste les appréhensions des évangélistes relativement à une éventuelle modification dans l'autorité suprême exercée par le Parlement sur les questions d'Eglise.

SUÈDE. — *Stockholm :* Le gouvernement adresse à l'Italie une protestation officielle contre le bombardement de l'ambulance suédoise à Malka Didaka le 30. 12. 35.

Mercredi 15 janvier.

FRANCE. — *Chambre :* M. Léon Abrami, avocat à la Cour d'appel, donne sa démission de député de Boulogne-sur-Mer pour défendre son client, le banquier George Alexandre, arrêté pour escroquerie et abus de confiance.

ETATS-UNIS. — *Goodwyn* (Arkansas) : Un avion commercial bimoteur Douglas, de la ligne New-York-Los Angelès, s'écrase dans un marais ; les 14 passagers et les trois membres de l'équipage sont tués.

ETHIOPIE. — Sur le front de Somalie, région du Ganale-Doria, l'armée du général Rodolfo Graziani refoule les troupes du ras Desta Damto et avance de 70 kilomètres (12-15 janvier).

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La légation japonaise, n'ayant pu obtenir le bénéfice de la parité, se retire de la Conférence navale.

GRÈCE. — *Athènes :* Loi portant réintégration des fonctionnaires révoqués après la sédition du 1. 3. 35 et les modalités de cette réintégration.

MONGOLIE. — Un détachement mandchou s'avance jusqu'au bord du lac Kharanour ; il est repoussé par une patrouille mongole, qui fait 7 prisonniers.

PAYS-BAS. — *Amsterdam :* La Banque nationale néerlandaise réduit son taux d'escompte de 3 1/2 à 3 %.

Jeudi 16 janvier.

FRANCE. — *Chambre :* A la demande de M. P. Laval, qui pose la question de confiance, la priorité est accordée au débat agricole par 315 voix contre 251 et les inter-

pellations sur la politique générale sont renvoyées à la suite.

— *Sénat* : M. Jules Jeanneney est réélu président par 237 voix sur 254 votants.

— *Paris* : Grève des étudiants en droit ; ils demandent la révocation du professeur Gaston Jèze, qui soutint à Genève la thèse de l'Ethiopie contre les efforts de conciliation du gouvernement français et réclament la diminution des droits universitaires ; un Comité d'entente, formé par les délégués élus aux Conseils de discipline des différentes Facultés de Paris et par les représentants des grandes Ligues nationales, décide la grève générale de tous les étudiants de Paris, à titre d'avertissement, pour les 17 et 18 janvier.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Le min. des Finances ordonne que les honoraires des messes des prêtres catholiques soient désormais soumis à la taxe.

ANTARCTIQUE (Océan). — *Petite-Amérique* : Le bateau *Discovery II* retrouve sains et saufs l'aviateur explorateur américain Lyncoln Ellsworth et son compagnon, l'aviateur Herbert Hollick Kenyon, qui avaient été obligés d'atterrir dans la baie des Baleines le 24. 11. 35.

CHILI. — *Santiago* : Signat. d'un nouvel accord commercial franco-chilien.

MEXIQUE. — *Mexico* : Lettre pastorale portant la signat. de 9 archevêques et de 30 évêques, condamnant le socialisme et interdisant, sous peine de faute grave, aux parents d'envoyer leurs enfants dans les écoles où l'on enseigne le socialisme et aux instituteurs d'enseigner le socialisme ; la lettre sera lue le 19 janvier dans toutes les églises du pays.

POLOGNE. — *Varsovie* : Congrès des présidents, secrétaires et assistants des Instituts diocésains de l'Action catholique (15-16 janvier) ; il constate une extension rapide de l'Action catholique dans le pays.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : M. Kurt von Schuschnigg, chancelier fédéral d'Autriche, confère avec MM. Edouard Benès et Milan Hodza au sujet de l'ensemble des questions intéressant les deux Etats, notamment du point de vue économique (16-17 janvier).

Vendredi 17 janvier.

FRANCE. — *Paris* : A la Cour d'assises, verdict du procès Alexandre Stavisky, commencé le 4. 11. 35 ; neuf condamnations sont prononcées : Gustave Tissier, sept ans de travaux forcés ; Henri Hayotte, sept ans de réclusion ; Henri Cohen, Raoul Desbrosses et Paul Guébin, cinq ans de réclusion ; Joseph Garat, Georges Hatot, le général Bardi de Fourtou, deux ans de prison ; Gaston Bonnaure, un an de prison avec sursis ; les onze autres accusés sont acquittés.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Ordonnance fixant les conditions d'intervention de l'armée dans le cas où les troupes sont engagées pour le maintien ou le rétablissement de l'ordre public ; les armes à feu ne doivent être utilisées, après un signal préalable, que lorsque l'arme blanche ne suffit plus.

ETATS-UNIS. — *Washington* : M. Thomas Jefferson Coolidge, sous-secrét. à la Trésorerie, et M. L. W. Robert, secrétaire-adjoint du Trésor, donnent leur démission.

ETHIOPIE. — Sur le front de Somalie, l'armée du général Rodolfo Graziani met en déroute les troupes du ras Desta et avance de 120 kilomètres le long du Ganale-Doria.

ITALIE. — *Rome* : Le gouvernement adresse au secrétariat S. D. N. une note dénonçant les violations par l'Ethiopie des conventions internat. en vigueur, l'emploi de balles dum-dum, l'abus des emblèmes de la Croix-Rouge. — Le gouvernement rejette la protestation de la Suède du 14. 1. 36 relative au bombardement par avions de l'ambulance suédoise de Malka Didaka le 30. 12. 35.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — Des troupes mongoles attaquent les villages de Olahodka et Heilumoto.

ROUMANIE. — *Bucarest* : Ouverture de la troisième session du Conseil économique de l'Entente balkanique (17-24 janvier).

RUSSIE. — *Moscou* : Clôture de la deuxième session du Comité exécutif central de l'U. R. S. S. (10-17 janvier) ; rapports sur le plan de l'économie nationale de 1936, sur le budget de l'U. R. S. S., sur le ravitaillement ; le Comité décide d'augmenter considérablement le budget militaire pour 1936 et déclare que l'U. R. S. S. désire la paix mais saura répondre à toute attaque éventuelle.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — *Prague* : Le Dr E. Franke, min. des P. T. T., est nommé min. de l'Instr. publique, et M. Tucny, député socialiste national, est nommé min. des P. T. T.

Samedi 18 janvier.

FRANCE. — *Paris* : Congrès de fusion de l'Union confédérée et de l'Union unitaire des syndicats de la région parisienne (18-19 janvier) ; désigne les membres de la Commission exécutive et du Bureau de l'Union unifiée, arrête les grandes lignes d'un programme de revendications et prononce l'interdiction du cumul entre la fonction de membre du bureau et un mandat d'élu ou un poste permanent politique. — Bagarres provoquées par les étudiants en grève (17-18 janvier) ; 300 arrestations.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Négociations entre M. Hans Kerrl, min. des Cultes du Reich, et une commission épiscopale catholique.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Mort du général baron E. Dossin de Saint-Georges, né à Liége le 18. 7. 54, prof. à l'Ecole de guerre, directeur de l'instruction générale de l'armée, 1903, général, 1913, commandant de la 2e division d'armée, juin 1914, défendit Anvers et assura la retraite vers l'Yser, attaché militaire à La Haye, fin 1914, créé baron avec autorisation d'ajouter « Saint-Georges » à son nom, 25. 11. 32, en souvenir des combats de 1914.

CANADA. — *Québec* : Lettre pastorale de S. Em. le card. J.-M. R. Villeneuve « touchant certains faits publics survenus pendant la dernière période électorale », lue le 26 janvier dans les églises du diocèse.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : Mort de l'écrivain Rudyard Kipling, né à Bombay le 30. 12. 65, rédacteur à la *Civil and Military Gazette and Pioneer*, 1882-89, voyagea beaucoup en Asie, Afrique et Amérique ; auteur de nombreux romans et ouvrages, notamment de *Life's Handicap*, 1890 ; *The Light that failed*, 1891 ; *The Jungle Book*, 1894 ; *Second Jungle Book*, 1895 ; *The Seven Seas*, 1896 ; *France at War*, 1915 ; *Debits and credits*, 1926 ; *Thy Servant a Dog*, 1930 ; *Souvenirs of France*, 1933. — Mort de M. Adam Black, né à Edimbourg, directeur de la Société d'édition Adam Black, fondée en 1807, il développa et édita le *Who's Who* et pendant longtemps l'*Encyclopaedia Britannica*.

MONGOLIE INTÉRIEURE. — *Chang-Peï* : Le prince Teh Ouang, président du Conseil autonome de Mongolie intérieure, proclame l'indépendance de cette province sous le nom de Mengkoukouo.

PORTUGAL. — *Lisbonne* : Le Dr A. de Oliveira Salazar présente la démission du Cabinet et constitue un nouveau ministère.

TURQUIE. — *Istamboul* : Mgr Benjamin (né à Edremid en 1871, études dans l'île d'Halki, ordonné en 1897, comme membre le plus âgé du Saint-Synode, il était Topotérète depuis la mort de Photios II le 29. 12. 35) métropolite d'Héraclée, est élu patriarche orthodoxe, par 7 voix sur 13 ; la police turque doit intervenir pour empêcher les fidèles de se battre.

Dimanche 19 janvier.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) transformant en ambassade la légation de France à Pékin (*J. O.*, 24. 1. 36).

— *Mont-de-Marsan* : M. Robert Bezos, radical-soc., est élu député par 9 223 voix contre 3 800 à M. Robert Prieur, S. F. I. O., et 1 894 à M. Etienne Lantambourre, communiste, en remplacement de Léo Bouyssou, radical-soc., décédé le 16. 11. 35.

— *Paris* : Réunion du Comité exécutif du parti radical-soc. ; élit M. Edouard Daladier comme président du parti et M. Edouard Herriot président d'honneur ; constate que les idées et les méthodes de M. P. Laval sont en opposition avec la doctrine définie au Congrès de Wagram (24-27 octobre 1935), notamment en ce qui concerne le maintien de la paix extérieure par le pacte S. D. N., le maintien de la paix intérieure par le désarmement effectif des factieux et la lutte contre la crise par la substitution des droits du travail au privilège de l'argent ; réclame l'unité d'action et la discipline de vote du groupe parlementaire.

ALLEMAGNE. — Dans les églises catholiques, lecture de la lettre pastorale élaborée par la conférence épiscopale

e Fulda les 8 et 9 janvier et traitant du sacrement e mariage.

— *Berlin :* M. Hans Kerrl, min. des Cultes, déclare la presse que l'Etat désire protéger tous les cultes condition qu'aucun ne cherche à s'immiscer dans la olitique.

Bolivie. — *Challavinto :* Un avion trimoteur de comnerce des Panamerican Airways, allant de Cochabamba La Paz, s'écrase dans une région marécageuse ; les o passagers et les 3 membres de l'équipage sont tués.

Russie. — *Moscou :* M. Le Teiller, min. de Belgique, résente ses lettres de créance à M. M. I. Kalinine, prés. u Comité exécutif central de l'U. R. S. S.

Yougoslavie. — *Bitolj* (Monastir) : Inauguration de a nouvelle ligne de chemin de fer Veles-Prilep.

Lundi 20 janvier.

Saint-Siège. — La S. C. du Saint-Office met à l'Index 'opuscule *Pietre miliari nella storia del Cristianesimo*, e M. Ernest Buonaiuti, excommunié *vitandus* (cf. *D. C.*, . 35, col. 273).

France. — D. (min. Aff. étr.) relatif à l'échange de ettres franco-sud-africain du 17. 12. 35 portant prolonation de la durée d'application des dispositions prévues ar l'échange de lettres du 27. 8. 35 (*J. O.*, 25. 1. 36).

Etats-Unis. — *Washington :* Le Sénat, par 74 voix ontre 16, vote le projet de loi stipulant le payement u « Bonus » aux anc. combattants sous forme d'oblirations de 50 dollars. — La Cour suprême ordonne ue sa décision sur l'inconstitutionnalité de l'adminisration du rajustement agricole soit mise en vigueur mmédiatement et que 200 millions de dollars de taxe la transformation soient immédiatement remboursés ux transformateurs.

Ethiopie. — *Neghelli :* Les troupes italiennes s'emparent le la ville, distante de 380 kilomètres de Dolo.

Grande-Bretagne. — *Sandringham* (Château de) : Mort lu roi George V, né à Marlborough House le 3. 6. 65, ils d'Edouard VII et de la reine Alexandra, prince de Galles, 1901, prend le nom de Windsor, 17. 6. 17, marié Saint-James, le 6. 7. 93, à Victoria-Mary, princesse le Teck, roi du Royaume-Uni, 6. 5. 10 ; le prince de Galles lui succède sous le nom d'Edouard VIII.

Grèce. — *Athènes :* Mort de Spyro Loverdos, anc. min. les Finances, directeur de la Banque populaire.

Suisse. — *Genève :* Ouverture de la 90e session du Conseil S. D. N. ; à l'ordre du jour : le conflit italothiopien, la situation à Dantzig, le différend Uruguay-J. R. S. S.

Syrie. — *Beyrouth :* M. Emile Edde, député, maronite, st élu président de la République libanaise, en remlacement d'Habib pacha El Saad, dont le mandat est rrivé à expiration.

Mardi 21 janvier.

France. — Décrets (prés. du Conseil) portant nomiation du chef du service central d'Alsace et de Lorraine M. Maurice Le Hoc) et délégation de signatures (*J. O.*, 3. 1. 36).

— *Chambre :* Vote, par 335 voix contre 251, du projet le loi modifiant la loi du 31. 3. 28 sur le recrutement le l'armée.

— *Paris :* Signat. d'un avenant à l'arrangement comnercial du 6. 1. 36 entre la France et l'U. R. S. S. — Arrêt de la Cour d'assises de la Seine dans le procès ivil qui a suivi le procès criminel intenté aux accusés le l'affaire A. Stavisky : les parties civiles obtiennent lus de 36 millions de restitutions et 194 500 francs le dommages-intérêts. — Mort d'Ernest Flammarion, né Montigny-le-Roi (Haute-Marne) le 30. 5. 46, vendeur l'étoffes, puis éditeur, libraire des Galeries de l'Odéon, etiré des affaires en 1919.

Allemagne. — *Cologne :* Le tribunal condamne le R. P. Spieker, Jésuite, aumônier-conseil de l'Action cathoique allemande, à quinze mois de prison pour délit le chaire, ses sermons ayant été susceptibles de nuire l'autorité et au prestige de l'Etat.

Argentine. — *Buenos-Ayres :* Les délégués de la Bolivie t du Paraguay et les représentants des pays médiateurs Brésil, Etats-Unis, Uruguay, Chili, Argentine) signent n accord définitif rétablissant les relations, prévoyant 'échange et le rapatriement de prisonniers et comporant des garanties de sécurité.

Egypte. — *Le Caire :* Le haut commissaire britannique remet à Nahas pacha la réponse du Foreign Office à la note du Front national, invitant le gouvernement anglais à conclure une alliance basée sur le projet d'accord établi en 1930 entre Nahas pacha et M. Arthur Henderson.

Ethiopie. — *Addis-Abéba :* Décret impérial annonçant une nouvelle mobilisation de tous les hommes valides.

Grande-Bretagne. — *Londres :* L'avènement d'Edouard VIII est proclamé au Conseil privé. — Les membres du Parlement et les ministres prêtent le serment d'allégeance. — Messages du roi à l'armée, à l'aviation et à la marine anglaises.

Japon. — *Tokio :* Dissolution de la Diète.

Mercredi 22 janvier.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. provisoire d'un avenant à l'arrangement commercial signé le 6. 1. 36 entre la France et l'U. R. S. S. en date du 21. 1. 36 (*J. O.*, 23. 1. 36 ; *rectificatif*, *J. O.*, 31. 1. 36). — D. (min. Aff. étr.) nommant M. Emile Naggiar ambass. à Pékin (*J. O.*, 24. 1. 36).

— *Parlement :* MM. E. Herriot, Joseph Paganon, Georges Bonnet et William Bertrand, ministres radicaux-socialistes, ayant cru devoir résigner leurs fonctions, M. P. Laval remet la démission collective du Cabinet à M. A. Lebrun.

— *Villeurbanne :* Huitième Congrès du parti communiste de France (22-25 janvier) ; le manifeste fait appel à la réconciliation des travailleurs victimes du régime capitaliste et à l'union pour lutter contre la politique de division des ennemis du peuple ; affirme que le parti communiste veut une France libre, forte et heureuse, et appelle les masses populaires à s'unir pour défendre la liberté par l'application immédiate de la loi sur la dissolution des Ligues fascistes et des poursuites contre les chefs fascistes qui provoquent au meurtre et à la violence contre le peuple, l'épuration de l'armée des officiers royalistes et fascistes, l'octroi des libertés politiques aux soldats, le maintien des droits du Parlement en matière budgétaire, la R. P., le vote des femmes ; pour défendre la paix par la ratification et l'application du pacte franco-soviétique, le contrôle de la fabrication et du commerce des armes, l'action contre toute augmentation du temps de service militaire, l'ouverture d'une enquête sur la politique extérieure de M. P. Laval, le développement d'une vaste action populaire en vue de paralyser la politique de guerre de M. B. Mussolini ; pour défendre le pain des travailleurs par la semaine de quarante heures sans diminution de salaires, l'impôt progressif sur les grosses fortunes au-dessus de 500 000 francs, le moratoire des dettes, la revision des baux, des billets de fonds et l'institution de la propriété commerciale intégrale pour les petits commerçants ; plaide pour la réconciliation française réalisée par le Front populaire et pour l'unité de la nation française.

Bulgarie. — *Sofia :* Le Comité national macédonien est dissous et ses biens sont confisqués.

Egypte. — *Le Caire :* Démission du Cabinet Nassim pacha.

Espagne. — *Madrid :* Mort du sculpteur Miguel Blay, né à Olot en 1866, études artistiques à Paris et à Rome, professeur, puis directeur de l'Ecole des beaux-arts de Madrid, directeur de l'Académie espagnole de Rome ; parmi ses œuvres, citons : Les monuments de Federico Rubio et de Mesonero Romanos ; La Pacification ; le monument de Victor Chavarri ; La Chanson populaire, le monument de Mariano Moreno ; Le panthéon de Sylvestre Ochoa, un saint François d'Assise.

Etats-Unis. — *Washington :* La Chambre des représentants approuve, par 346 contre 58, le projet de loi remanié par le Sénat, relatif au « Bonus » des anc. combattants (2 milliards 237 millions de dollars).

Grande-Bretagne. — *Londres :* Au palais de Saint-James, Edouard VIII est proclamé roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions et empereur des Indes.

Suisse. — *Genève :* Le gouvernement anglais adresse au Comité de coordination des sanctions un mémorandum sur les entretiens franco-britanniques concernant l'assistance mutuelle en Méditerranée ; le gouvernement français remet au même Comité une note relative à ce mémorandum.

SYRIE. — *Damas :* Grève des étudiants et des travailleurs de l'électricité, à la suite de l'arrestation du leader nationaliste Fakry Baroudi, un des promoteurs des Maisons du peuple, dénommées « Hanano », du nom du chef nationaliste décédé ; collision avec la troupe ; 2 morts, une quarantaine de blessés ; 144 arrestations.

Jeudi 23 janvier.

ALLEMAGNE. — *Heidelberg :* Signat. d'un accord germano-suisse réglant définitivement la situation de Jestetten, enclave suisse sur le territoire allemand.

ETHIOPIE. — L'armée italienne refoule les troupes des ras Seyoum et Kassa dans le Tembien méridional, et conquiert le mont Lapa après de sanglants combats (21-23 janvier).

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Au Parlement, lecture d'un message du roi Edouard VIII.

— *Sandringham :* La dépouille mortelle du roi George V est transportée de Sandringham à Westminster Hall.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — En Bohême, arrestation de vingt Allemands accusés d'espionnage.

Vendredi 24 janvier.

FRANCE. — *Parlement :* M. Albert Sarraut constitue un Cabinet de conciliation et de vigilance républicaines, orienté à gauche.

AUTRICHE. — *Vienne :* M. Li-Chung-Chich, min. de Chine, présente ses lettres de créance au président W. Miklas.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le président F. Roosevelt met son *veto* au payement du « Bonus » aux anciens combattants ; mais la Chambre des représentants vote à nouveau le projet par 324 voix contre 61.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* La Commission archiépiscopale (anglicane) des relations entre l'Eglise et l'Etat, nommée en 1930, à la suite du rejet du *Revised Prayer-Book*, pour chercher comment appliquer efficacement l'inaliénable droit de l'Eglise de décider librement en matière de foi et de culte, publie son rapport (2 vol.) : au point de vue législatif, rendre l'Eglise, dans une certaine mesure, indépendante du Parlement en la gardant soumise à la Couronne ; au point de vue judiciaire, réformer les tribunaux ecclésiastiques en augmentant le pouvoir des évêques ; au point de vue administratif, modification dans la nomination des évêques, etc. — La Conférence nationale des délégués des mineurs accepte les nouvelles propositions des propriétaires ; la menace de grève pour le 27 janvier est écartée.

ITALIE. — *Rome :* Le gouvernement adresse aux 51 Etats participant aux sanctions une note verbale en réponse au mémorandum anglais du 22 janvier relatif à l'assistance mutuelle en Méditerranée.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — *Hsin-King :* Le gouvernement, alléguant trois violations de frontière les 15, 17 et 22 janvier, adresse au gouvernement de la Mongolie extérieure un câblogramme le sommant de retirer toutes ses troupes de la frontière et le tenant pour responsable des nouveaux incidents qui pourraient se produire.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Clôture de la troisième session du Conseil économique de l'Entente balkanique (17-24 janvier) ; adoption d'une résolution susceptible de faciliter le commerce interbalkanique, collaboration permanente entre les Instituts d'exportation de Roumanie, Turquie, Yougoslavie et Grèce, pour la vente des produits similaires sur les marchés étrangers, convention relative à la réglementation et au développement de la navigation aérienne entre les pays de la Petite Entente balkanique, signée le 23 janvier.

SUISSE. — *Genève :* Clôture de la 90e session du Conseil S. D. N. (20-24 janvier) ; le Conseil écarte deux demandes éthiopiennes, l'une relative à l'envoi d'une Commission d'enquête, l'autre à une éventuelle assistance financière ; le Comité des « Dix-Huit » désigne un Comité d'experts chargé d'examiner l'éventualité d'une extension des sanctions contre l'Italie ; il constate que le statut n'a pas été respecté par le Sénat de Dantzig et prend acte de ce que le président du Sénat de Dantzig promet d'abroger les lois contraires à la Constitution ; il invite l'Uruguay et la Russie à reprendre les relations diplomatiques et à ne rien faire qui puisse troubler la paix.

Samedi 25 janvier.

FRANCE. — *Paris :* 39e session du Conseil fédéral de l'Association catholique de la Jeunesse française (25-26 janvier) ; il définit le sens du Congrès du cinquantenaire qui se tiendra à Paris du 30 mai au 1er juin et arrête les détails de l'organisation pratique de ce Congrès. — M. Florent Schmitt (né à Blamont en 1870, études musicales à Nancy et au Conservatoire de Paris, directeur du Conservatoire de Lyon, 1922-24, membre du Conseil des émissions radiophoniques, collaborateur à la *Revue de France*, au *Temps*, auteur de *Semiramis ; Psaume 47 ; Tragédie de Salomé ; Antoine et Cléopâtre ; Salambo ; Musiques de plein air ; Mirages ; Quintette ; Ariane la sans-égale ; Nuit romaine ; Reflets d'Allemagne*, etc.) est élu membre de l'Acad. des beaux-arts, section de composition musicale, en remplacement de Paul Dukas, décédé le 18. 5. 35. — Mort de Jules-Albert Defrance, né le 2. 4. 60, secrétaire d'ambassade à Constantinople, 1885, à Santiago, 1888, à Madrid, 1893, min. plénipot. à Bangkok, 1895, à Téhéran, 1902, membre de la Commission chargée d'étudier les réformes à introduire dans l'administration de la Crète, 1906, sous-directeur à la direction des Affaires politiques, 1907, envoyé extraordinaire à Stockholm, 1909, consul général au Caire, 1910, min. plénipot. à Bruxelles, 1918, haut commissaire en Turquie, 1919, ambass. à Madrid, 1920-23.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Joseph Beck, min. des Aff. étr. de Pologne, confère avec le baron von Neurath et le général Hermann Goering. — M. Walter Darré, min. de l'Agriculture, inaugure la « Semaine verte » consacrée à l'agriculture, l'élevage, l'industrie rurale et la chasse.

MONGOLIE EXTÉRIEURE. — *Oulan-Bator-Khoto :* La République populaire adresse au gouvernement du Man-Tchéou-Kouo une note de protestation contre l'attaque, le 22 janvier, par un détachement nippo-mandchou, du poste frontière de Tchinguiskhan, près du lac Kharanour.

Dimanche 26 janvier.

FRANCE. — *Paris :* Mort de Mme Karen-Bramson, romancière et auteur dramatique danoise, vivant à Paris depuis plus de vingt ans ; auteur de *Nous, les barbares ; Un révolté ; Une nuit d'amour ; L'argent ; L'amour ; La foi ; La haine ; Parmi les hommes ; Des yeux qui s'ouvrent ; Docteur Klenow*, etc.

ALLEMAGNE. — Dans toutes les églises catholiques, lecture d'une lettre pastorale collective, élaborée à la Conférence de Fulda le 9 janvier, mettant en garde les fidèles contre le néo-paganisme qu'on veut leur imposer et interdisant la lecture des journaux et des livres qui s'en inspirent.

CHINE. — *Cheng-Yuan* (province de Kouëi-Tchéou) : L'armée communiste s'empare de la ville.

ETATS-UNIS. — *New-York :* Mort de George Woodward Wickersham, âgé de 77 ans, anc. procureur général sous le prés. Taft, trustee de la Dotation Carnegie, mena une violente campagne contre l'Allemagne après le torpillage du *Lusitania*.

— *Washington :* Mort de Frank H. Simonds, né à Concord (Mass.) le 5. 4. 78, journaliste au *New-York Tribune*, 1901, rédacteur à divers autres journaux, correspondant de guerre en France, 1916, rédacteur à l'*American Review of Reviews* depuis 1914 ; auteur de *Verdun*, 1916 ; *History of the World War*, 5 vol., 1919-20 ; *How Europe made Peace without America*, 1927 ; *Can Europe keep the Peace ?* 1932 ; *America must Cancel*, 1933.

ETHIOPIE. — Une colonne italienne occupe Malca Murri, à 210 kilomètres de Dolo.

GRÈCE. — Elections législatives ; le groupement antivénizeliste compte 143 sièges, le groupement venizeliste, 142 et les communistes, 15.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — *Olahodka :* (près du lac Puir) : Un groupe de soldats de la Mongolie extérieure chasse un détachement mandchou et occupe la ville ; le gouvernement mongol prétend au contraire que les nippo-mandchous abattent les poteaux frontières et avancent en territoire mongol.

POLOGNE. — *Varsovie :* M. Tytus Filipowicz, anc. ambassadeur à Washington, forme le parti radical polonais, recruté dans les milieux pilsudskistes et condamnant la politique de déflation du gouvernement.

RUSSIE. — *Khabarovsk :* Le tribunal militaire con

damne les 21 personnes accusées d'espionnage pour le compte d'une mission militaire étrangère, d'avoir détruit les tronçons de voie ferrée et d'avoir essayé de fomenter une contre-révolution en Sibérie ; cinq sont condamnées à être fusillées, les seize autres à différentes peines de détention.

Lundi 27 janvier.

France. — *Lille :* Mort de Louis Brodel, né à Saint-André le 31. 3. 92, employé dans une banque, aux abattoirs, dans une minoterie, aux usines Kuhlman, aux mines de Lens, en Pologne, en Roumanie, blessé pendant la guerre, conseiller municipal de Marquette, 1921-29, puis de Lille depuis le 12. 5. 29, conseiller d'arrondissement, 1931, député de Cambrai, 21. 1. 34, S. F. I. O.

— *Paris :* Réouverture de la Faculté de droit, fermée depuis le 9. 1. 36 par suite des manifestations contre M. Gaston Jèze.

Autriche. — *Vienne :* Réunion du Centre économique paneuropéen (27-28 janvier) ; constate qu'un resserrement entre les Etats danubiens est une nécessité dont dépend l'existence de millions d'hommes ; fixe l'organisation d'un Congrès agricole paneuropéen à Vienne qui élaborera un plan de répartition paneuropéenne de l'économie agricole et s'occupera de la propagande en matière de céréales ; met à l'étude la création d'une autarchie européenne des matières premières et élabore un projet d'unification de la propagande touristique européenne en Amérique du Nord.

Egypte. — Les étudiants reprennent la grève pour protester contre l'incertitude actuelle de la situation politique ; violentes bagarres au Caire, à Mansourah, à Damanhour et à Tantah ; 3 morts ; le 29 janvier, désordres au Caire ; 60 blessés.

Espagne. — *Madrid :* Mort de Emilio Cotarelo y Mori, né à Vega de Ribadeo (Asturies) en 1857, études de droit à Oviedo, membre de l'Académie espagnole de la langue, 1900, secrétaire perpétuel, 1913 ; fondateur du *Boletin de la Academia Espanola ;* études de critique héraldique, auteur de nombreuses biographies d'auteurs espagnols des xvie et xviie siècles, du comte de Villamediana, de don Enrique de Villena, de Iriarte, de Juan de la Encina, de Lope de Rueda ; auteur de *Eremio ; El hijo del Conde Duque ;* dirigea la nouvelle édition des comédies de Lope.

Etats-Unis. — *Washington :* Le Sénat vote pour la seconde fois, par 76 voix contre 19, le projet d'allocation d'un « Bonus » aux anc. combattants.

Mardi 28 janvier.

France. — *Paris :* Réunion d'un Comité confédéral national extraordinaire groupant environ 200 délégués représentant les Fédérations syndicales et les Unions départementales de Syndicats pour consacrer la fusion de la C. G. T. et de la C. G. T. U. ; désignation du bureau provisoire.

Grande-Bretagne. — Funérailles du roi George V ; la dépouille mortelle est transportée de Westminster Hall au château de Windsor au milieu d'un grand concours de peuple.

Mexique. — *Mexico :* L'épiscopat mexicain rend publique une lettre ouverte adressée le 23. 11. 35 au président Lazaro Cardenas dans laquelle, après avoir déclaré que la persécution religieuse existe au Mexique, il demande la restauration de certaines des libertés de l'Eglise : rendre les temples et les séminaires confisqués, autoriser les pétitions pour ouvrir de nouvelles églises, abroger les lois limitant le nombre des prêtres, restaurer les annexes des églises, interdire aux instituteurs un enseignement antireligieux et aux services publics la propagande antireligieuse.

Roumanie. — *Bucarest :* Le Cabinet décide de dissoudre toutes les organisations paramilitaires et d'interdire aux membres des partis politiques le port d'un uniforme.

Tchécoslovaquie. — *Olomouc :* La Faculté de théologie des saints Cyrille et Méthode décerne le diplôme de docteur *honoris causa* à S. Em. le card. Jean Verdier, représenté par Mgr Léopold Précan.

Mercredi 29 janvier.

France. — *Paris :* Première séance publique de la nouvelle Académie de chirurgie, sous la présidence de M. Louis Marin. — La Cour, infirmant la décision du Conseil de l'Ordre des avocats qui avait prononcé la radiation du barreau de M. René Renoult le 15. 5. 34, à l'occasion de son intervention dans l'affaire Stavisky en 1926, réduit la peine à six mois de suspension.

Allemagne. — *Berlin :* M. Luis V. de Porto-Seguro, premier ambass. du Chili, et M. Moniz de Arago, premier ambass. du Brésil, remettent leurs lettres de créance au Führer-chancelier A. Hitler.

Canada. — *Ottawa :* Une Commission intergouvernementale prépare une pétition au Parlement anglais pour demander que le Canada puisse modifier lui-même sa Constitution sans avoir recours à Londres.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Le roi Edouard VIII reçoit M. Anthony Eden, secrétaire d'Etat au Foreign Office, le baron von Neurath, min. des Aff. étr. du Reich ; le prince E. Rudiger Starhemberg, vice-chancelier d'Autriche ; M. Maximovitch Litvinov, commissaire du peuple aux Aff. étr. de l'U. R. S. S. — La reine Mary adresse un message de remerciement au peuple britannique.

Grèce. — *Athènes :* Démission du Cabinet Constantin Demertzis.

Jeudi 30 janvier.

France. — *Parlement :* Lecture de la déclaration ministérielle.

— *Poissy :* Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, sur ordre du maire socialiste Tainon, sont chassées de l'hôpital qu'elles desservaient depuis cent cinquante ans.

Allemagne. — *Berlin :* Célébrat. du 3e anniversaire de la prise du pouvoir par le nationalsocialisme ; au Lustgarten, le Führer A. Hitler passe en revue les vétérans de la milice brune et déclare que l'Allemagne aimera la paix comme jamais peuple au monde n'a pu aimer la paix.

Autriche. — *Vienne :* Démission de M. Carl Buresch, min. sans portefeuille, qui est nommé gouverneur de la Caisse d'épargne postale.

Egypte. — *Le Caire :* M. Ali Maher, pacha, chef du Cabinet du roi et conseiller politique du souverain, forme un Cabinet neutre.

Inde. — *Jharia :* Explosion et incendie dans le puits de mine de Loyabat ; 40 morts.

Italie. — *Rome :* Au Conseil des ministres, M. B. Mussolini annonce l'envoi de 50 000 ouvriers pour aménager les terrains conquis en Ethiopie, la réquisition des laines et son inébranlable détermination de poursuivre la lutte ; le Conseil institue le livret militaire obligatoire pour tous les citoyens à partir de 11 ans.

Pologne. — *Varsovie :* Décret portant restriction du trafic transitaire allemand entre le Reich et la Prusse orientale à travers le corridor polonais, par suite du non-remboursement de la redevance allemande découlant de ce trafic et s'élevant à 70 millions de zloty ; le trafic normal sera complètement suspendu le 7 février.

Russie. — *Grodekova :* Un groupe nippo-mandchou passe la frontière et est repoussé après une vive fusillade ; protestation de l'U. R. S. S. auprès du gouvernement nippon.

Tchécoslovaquie. — *Prague :* Congrès général du parti agrarien (30-31 janvier) réunissant 1 800 délégués ; le parti exprime sa fidélité à la coalition gouvernementale, subordonnera les intérêts égoïstes des divers éléments de la population aux intérêts de l'Etat, sera juste envers les minorités nationales et demandera la protection des droits de douane pour l'agriculture.

Vendredi 31 janvier.

Saint-Siège. — A Saint-Pierre, S. Em. le card. E. Pacelli bénit la statue de saint Jean Bosco, fondateur des Salésiens.

France. — *Chambre :* La déclaration ministérielle est approuvée par 361 voix (radicaux, S. F. I. O., socialistes dissidents) contre 165 ; les communistes se sont abstenus.

— *Paris :* Mort de Pierre de Nolhac, né à Ambert le 15. 12. 59, études aux lycées du Puy et de Rodez, aux Facultés des lettres de Clermont et de Paris, à l'Ecole des hautes études, membre de l'Ecole française de Rome, 1882, docteur ès lettres, 1892, attaché à la Bibliothèque nationale, maître de conférences à l'Ecole des hautes études, et directeur d'études à cette même Ecole, 1894 à 1900, conservateur-adjoint au Musée de Versailles, 1887, et conservateur, 1892-1920, directeur du musée Jacque-

mart-André, 1920, membre de l'Académie française, 15. 6. 22 ; auteur de *Erasme en Italie*, 1888 ; *La reine Marie-Antoinette*, 1890 ; *Pétrarque et l'humanisme*, 1892 ; *Paysages de France et d'Italie*, 1894 ; *Le musée national de Versailles*, 1894 ; *Etudes sur la Cour de France*, 1902 ; *Vers pour la patrie*, 1920 ; *Souvenirs d'un vieux Romain*, 1922 ; *Pascal*, 1924 ; *Autour de la reine*, 1926 ; *Boucher*, 1926 ; *La vie amoureuse de P. de Ronsard*, 1926 ; *Erasme. L'éloge de la folie*, 1927 ; *Madame de Pompadour et la politique*, 1928 ; *Le testament d'un latin*, 1929 ; *Pages auvergnates*, 1931, etc.

ARGENTINE. — *Buenos-Ayres :* Le gouvernement proteste auprès du Secrétariat S. D. N. contre certaines expressions du discours prononcé par M. Litvinov pendant la séance du Conseil du 23 janvier au sujet du différend entre l'Uruguay et l'U. R. S. S.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* M. Dino Grandi, ambass. d'Italie, s'entretient avec M. Anthony Eden de la situation européenne en général et de la question de l'embargo sur le pétrole. — Publication du texte du projet de loi sur l'éducation annoncé dans le manifeste électoral du gouvernement ; le projet porte l'âge de la scolarité obligatoire de 14 à 15 ans, autorise temporairement les autorités locales à accorder des subventions de construction et d'entretien aux écoles libres et contient certaines dispositions restrictives concernant la nomination d'instituteurs à ces écoles et des mesures relatives à l'enseignement religieux dans les écoles libres et autres. L'épiscopat catholique s'y montre peu favorable.

— *Woodbridge :* Mort du Rev. Ernest R. Shebbeare, né le 13. 12. 69, études à Keble College d'Oxford, pendant quinze ans, pasteur anglican avec le Rev. H. Hinde, à Brighton ; ils se convertirent tous les deux en 1910, ainsi que d'autres ecclésiastiques de l'endroit ; études à l'Académie des Nobles à Rome, prêtre en 1912, vicaire à Clapham avec Mgr Hinde comme curé, 1912-22, depuis curé à Woodbridge.

GRÈCE. — *Athènes :* Mort du général Georges Kondylis, né en 1879, études à l'Ecole de guerre d'Athènes, volontaire en Crète contre les Turcs, 1896, lutta en Macédoine contre les Bulgares, 1904, lieutenant, puis capitaine pendant les guerres balkaniques, 1912-13, participe à l'organisation du mouvement de Salonique, 1914, chef de bataillon, colonel à la fin de la guerre en Ukraine, éloigné de l'armée au retour de Constantin, général de division et député, 1923, min. de la Guerre, 1923-24 et 1933-35, organise le mouvement qui renverse la dictature de Pangalos, 1926, met fin à la rébellion de Venizelos, mars 1935, premier ministre, 10. 10. 35-25. 11. 35 ; il est écarté du pouvoir le 30. 11. 35.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — *Wellington :* Le nouveau gouvernement travailliste établit la semaine de quarante heures dans tous les emplois publics.

POLOGNE. — *Varsovie :* M. Constantin Viscianu, min. de Roumanie, présente ses lettres de créance au président Ignace Moscicki.

LIVRES REÇUS (1)

Les portes antiques, par M.-M. D'ARMAGNAC. — Un vol. 20,50 × 10,5 cm. de 240 pages. Bonne Presse, Paris. 1934.

Le pâtre du terroir, par JEANNE FROELICH. — Un vol. 19 × 12 cm. de 212 pages, couverture illustrée. Prix, 6 francs. Apostolat de la Prière, Toulouse. 1936.

La vie eucharistique de l'Eglise. Cours et conférences des Semaines liturgiques. Tome XII. Liége. 1934. — Un vol. 22 × 14 cm. de 240 pages. Abbaye du Mont-César, Louvain. 1936.

Une vierge aux larmes de sang. Dix années de stigmatisation. Thérèse Neumann de Konnersreuth, par FR. VON LAMA. — Un vol. de 120 pages. Prix, 12 francs. Editions « Alsatia », 1, rue Garancière, Paris. 1936.

Médecine et éducation, par M. PÉHU, G. MOURIQUAND, J. FROMENT, P. MAZEL, A. FEYEUX, A. JOUVE, A. MESTRALLET, R. P. JACQUET, R. BIOT. Deuxième série. — Un vol. 20 × 13 cm. de 242 pages. Prix, 14 francs. Librairie Lavandier, 5, rue Victor-Hugo, Lyon. 1936.

Pages familiales, par MARGUERITE BAUR. Préface de M. le chanoine E. ROME. — Un vol. 18,5 × 12,5 cm. de 90 pages. Prix, 5 fr. 50. Aubanel aîné, 15, Place des Etudes, Avignon. 1936.

Œuvres sacerdotales de saint Jean Eudes. — Un vol. 17 × 12 cm. de 550 pages. P. Lethielleux, Paris. 1936.

Le mal d'aimer, par HENRI ARDEL. — Un vol. cartonné 17 × 12 cm. de 254 pages. Prix, 3 fr. 50. Plon, Paris. 1936.

Deux hommes en moi, par DANIEL-ROPS. — Un vol. 17 × 12 cm. de 254 pages. Prix, 3 fr. 50. Plon, Paris. 1936.

Pour les vingt ans de Colette, par MONIQUE LEVALLET-MONTAL. Préface du Dr BIOT. — Un vol. 19 × 13 cm. de 280 pages. Prix, 12 francs. Desclée De Brouwer, Paris. 1936.

Art et scolastique, par JACQUES MARITAIN. — Un vol. 19 × 14 cm. de 230 pages. Prix, 18 francs. Louis Rouart et fils, Paris. 1936.

400 millions d'hommes. Histoire des Chinois, par M. A. NOURSE. Avant-propos et traduction de JEAN MARQUÈS-RIVIÈRE. — Un vol. in-8° de la « Bibliothèque historique » de 350 pages. Prix, 24 francs. Payot, Paris. 1936.

L'Eglise et la science, par LOUIS DE LAUNAY. — Un vol. 19 × 12 cm. de « La vie chrétienne », de 240 pages. Prix, 15 francs. Bernard Grasset, Paris. 1936.

Un curé pas ordinaire, par HÉLÈNE HALUSCHKA. — Un vol. 19 × 12 cm. de 220 pages. Prix, 10 francs. Edition « Mariage et Famille », 86, rue de Gergovie, Paris. 1936.

A propos du devoir conjugal. La mission du confesseur, par le chanoine J. DENNINE, prof. au Grand Séminaire de Tournai. — Un vol. 19 × 12 cm. de 90 pages. Prix, 5 francs. Editions « Mariage et Famille », Paris. 1936.

La France catholique et l'école sans Dieu, péril national, par PIERRE-ANDRÉ RECOLLIN. — Un vol. 24 × 14 cm. de 160 pages. Prix, 6 francs. J. Luques, 5, rue Baour-Lormian, Toulouse. 1934.

L'invasion laïque. De l'avènement de Combes au vote de la Séparation, par LOUIS CAPÉRAN, directeur du Grand Séminaire de Toulouse. — Un vol. 20 × 13 cm. de 474 pages. Prix, 18 francs. Desclée De Brouwer, Paris. 1935.

L'Ombre d'une faute, par FRANÇOIS DU CLOS. — Un vol. 18 × 10 cm. de 205 pages. Prix, 3 francs. Collection « Bijou ». Bonne Presse, Paris. 1935.

Saint Joseph, par CLAUDE QUINARD. — Un vol. 19 × 12 cm. de 221 pages. Prix, 7 fr. 50. Edition Spes, Paris. 1935.

L'heure H, par JULES JACQUES. — Un vol. 19 × 12 cm. de 182 pages. Prix, 12 francs. Edition universelle, 53, rue Royale, Bruxelles. 1935.

Méditations sacerdotales ou le saint curé d'Ars modèle du prêtre retraitant, par Mgr CONVERT. — Un vol. 17 × 10 cm. de 264 pages. Vitte, Lyon-Paris. 1935.

Ma vie de Fils adoptif de Dieu. Méditations, Lectures, Vie des Saints pour tous les jours de l'année, par Ch. CHOUZIER, prêtre du diocèse de Bourges. II. *Avril-mai-juin.* — Un vol. 16 × 10 cm. de 378 pages. Prix, 8 francs. Téqui, Paris. 1935.

Une terre de légendes. L'Olympe de Bithynie. Ses saintes, ses couvents, ses sites, par le R. P. BERNARDIN MENTHON, A. A., curé latin de Brousse. — Un vol. 23 × 14 cm. de 256 pages. Bonne Presse, Paris. 1935.

(1) Cette liste contient l'énumération des ouvrages qui ont été envoyés à la rédaction par les auteurs ou les éditeurs et dont l'annonce ne comporte aucun jugement ni approbation de notre part.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anne), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.